



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – 023

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

OBJET : Approbation du Budget Primitif Principal 2021 - Commune

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : Mme le Maire Catherine COMBES.

Les adjoints : [REDACTED]

Les conseillers municipaux : [REDACTED]

POUVOIRS : Ø

ABSENTS : [REDACTED].

ABSENTES EXCUSEES : Ø

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : [REDACTED].

DATE DE CONVOCATION : 9 avril 2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les règles de comptabilité publique pour le vote du Budget primitif :

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. C'est lui qui autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le conseil municipal.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il est composé d'un budget principal et possiblement de budgets annexes en fonction des activités gérées par la collectivité.

Madame le Maire rappelle les principes budgétaires :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------|
| - Annualité ; | - Universalité ; | - Equilibre ; |
| - Antériorité ; | - Unité ; | - Sincérité. |

En vertu du principe d'antériorité, le budget doit être voté avant le 1er janvier de l'année auquel il s'applique. Toutefois, la loi permet que le budget de la commune soit voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou jusqu'au 30 avril lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux (art. L 1612-2 du CGCT).

En outre, dans le cas où toutes les informations indispensables au vote du budget primitif ne sont pas fournies, un délai de 15 jours supplémentaires à compter de la diffusion de ces informations est accordé (art. L 1612-2 du CGCT). Cette année la circulaire préfectorale du 06/04/2021 portant sur les nouvelles dates de votes et de transmission des budgets 2021, a fait valoir un délai supplémentaire au 17 avril pour le vote et au 03 mai pour la transmission afin de permettre l'intégration des données DGF à jour.

Madame le Maire propose à l'assemblée le projet de Budget Primitif - Principal 2021 suivant :

Ce budget, voté par chapitre, s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :

- Section fonctionnement égale à 2 093 762 € ;
- Section d'investissement égale à 1 822 463 € ;

M14 - Commune	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 093 762,00 €	2 093 762,00 €
Investissement	1 822 463,00 €	1 822 463,00 €
Prévisionnel 2021	3 916 225,00 €	3 916 225,00 €

DÉTAIL DU VOTE RÉALISÉ :

- **Dépenses de Fonctionnement : Chapitres 011-012-014-023-042-65 (sauf article 6574) -66-67**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	416 555,00		496 100,00		496 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 115 000,00		1 075 300,00		1 075 300,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	181 820,00		180 622,00		180 622,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	1 713 375,00		1 752 022,00		1 752 022,00
66	Charges financières	27 500,00		23 500,00		23 500,00
68	Dotations aux provisions (4)					
67	Charges exceptionnelles	5 950,00		14 600,00		14 600,00
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 746 825,00		1 790 122,00		1 790 122,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	389 051,00		222 640,00		222 640,00
042	Opér. d'ordres de transfert entre sections (5)	80 740,00		81 000,00		81 000,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	469 791,00		303 640,00		303 640,00
	TOTAL	2 216 616,00		2 093 762,00		2 093 762,00
						+
D 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 093 762,00

ADOPTÉ à l'unanimité

- **6574 « subventions aux associations »**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles
65	Autres charges de gestion courante	181 820,00	180 622,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 055,00	1 700,00
6531	Indemnités	82 882,00	70 300,00
6533	Cotisations de retraite	4 386,00	5 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale-part patronale		8 600,00
6535	Formation	5 316,00	500,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	162,00	
6553	Service d'incendie	49 105,00	49 572,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 764,00	600,00
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales(étab. pub. de territoire)	1 764,00	600,00
657362	CCAS	150,00	10 000,00
65738	Autres organismes publics		1 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	37 000,00	33 250,00
658	Charges diverses de gestion courante		100,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante		100,00
65888	Autres		100,00

ADOPTÉ à l'unanimité

- Recettes de Fonctionnement : Chapitres 002-013-042-70-73 à 78**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (-RAR+Propo.)
013	ATTENUATION DE CHARGES	262 000,00		262 000,00		262 000,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	91 239,00		71 400,00		71 400,00
73	Impôts et taxes	1 177 659,00		1 136 109,00		1 136 109,00
74	Dotations, subventions de participations	581 631,00		558 535,00		558 535,00
75	Autres produits de gestion courante	88 000,00		63 000,00		63 000,00
	Total des recettes de gestion courante	2 200 529,00		2 091 044,00		2 091 044,00
76	Produits financiers			50,00		50,00
77	Produits exceptionnels	15 220,00		1 800,00		1 800,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 215 749,00		2 092 894,00		2 092 894,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	867,00		868,00		868,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	867,00		868,00		868,00
	TOTAL	2 216 616,00		2 093 762,00		2 093 762,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **2 093 762,00**

ADOPTÉ à l'unanimité

- Dépenses d'Investissement : Chapitres 040-041-10-16-20-204-21-23**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser (2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (-RAR+Propo.)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		18 127,00	40 500,00		58 627,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	39 133,70	23 553,00	485 000,00		508 553,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	312 599,00		173 896,00		173 896,00
	Total des dépenses d'équipement	351 732,70	41 680,00	699 396,00		741 076,00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00		265 000,00		265 000,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières	1 000,00				
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières	301 000,00		265 000,00		265 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	652 732,70	41 680,00	964 396,00		1 006 076,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	867,30		868,00		868,00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	867,30		868,00		868,00
	TOTAL	653 600,00	41 680,00	965 264,00		1 006 944,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **1 822 463,00**

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Recettes d'Investissement : Chapitres 001-021-024-040-041-10**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser (2020) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	168 600,00		443 500,00		443 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	184 000,00		275 000,00		275 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	352 600,00		718 500,00		718 500,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	129 876,00		65 162,00		65 162,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)			335 161,00		335 161,00
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	285 000,00		400 000,00		400 000,00
	Total des recettes financières	414 876,00		800 323,00		800 323,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	767 476,00		1 518 823,00		1 518 823,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	389 051,00		222 640,00		222 640,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	80 740,00		81 000,00		81 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	182 773,00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	652 564,00		303 640,00		303 640,00
	TOTAL	1 420 040,00		1 822 463,00		1 822 463,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						
						1 822 463,00

ADOPTÉ à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

➤ **D'APPROUVER** le budget principal 2021, voté par chapitre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,
Catherine COMBES





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – 024

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

OBJET : Affectation des résultats sur le budget annexe (Assainissement)

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : Mme le Maire Catherine COMBES.

Les adjoints : [REDACTED]

Les conseillers municipaux : [REDACTED]

POUVOIRS : Ø

ABSENTS : [REDACTED]

ABSENTES EXCUSEES : Ø

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : [REDACTED]

DATE DE CONVOCATION : 9 avril 2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les règles de comptabilité publique pour l'affectation de résultat :

L'article L 1612-2 du CGCT fixe la date limite de vote des budgets locaux au 15 avril. La transmission au représentant de l'État dans le département doit intervenir dans un délai de 15 jours suivant son approbation, soit, pour l'exercice 2021, avant le 30 avril 2021. D'une manière générale, les documents budgétaires et financiers doivent être transmis dans un délai de 15 jours à compter de leur signature. Le budget peut être voté avec les trois possibilités suivantes.

Sans reprise des résultats	Un budget supplémentaire sera dans ce cas nécessaire pour intégrer les résultats de l'année précédente après le vote du compte administratif
Avec reprise anticipée des résultats	L'affectation reste une prévision jusqu'à l'adoption de la délibération d'affectation de résultat définitive intervenant après le vote du compte administratif
Avec reprise des résultats N-1	Le vote du budget primitif intervient après le vote du compte administratif et de la délibération d'affectation

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Ainsi, si la collectivité :

- vote le compte administratif avant le budget primitif : les résultats seront intégrés au budget primitif ;
- vote le compte administratif après le budget primitif : la collectivité devra adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe, dont la section de fonctionnement du budget annexe affiche un excédent de 204 204 €, Madame le Maire propose de l'affecter en couverture du besoin de financement de la section fonctionnement pour 2021.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de 204 204 € au compte R 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat selon la proposition de Madame le Maire.

Adopté à l'unanimité

par 17 voix POUR et 0 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,
Catherine COMBES





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021 – 025
SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

OBJET : Approbation du Budget Primitif Annexe 2021 - Assainissement

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : Mme le Maire Catherine COMBES.

Les adjoints : [REDACTED]

Les conseillers municipaux : [REDACTED]

POUVOIRS : Ø

ABSENTS : [REDACTED]

ABSENTES EXCUSEES : Ø

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : [REDACTED]

DATE DE CONVOCATION : 9 avril 2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les règles de comptabilité publique pour le vote du Budget primitif :

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. C'est lui qui autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le conseil municipal.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il est composé d'un budget principal et possiblement de budgets annexes en fonction des activités gérées par la collectivité.

Madame le Maire rappelle les principes budgétaires :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------|
| - Annualité ; | - Universalité ; | - Equilibre ; |
| - Antériorité ; | - Unité ; | - Sincérité. |

En vertu du principe d'antériorité, le budget doit être voté avant le 1er janvier de l'année auquel il s'applique. Toutefois, la loi permet que le budget de la commune soit voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou jusqu'au 30 avril lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux (art. L 1612-2 du CGCT).

En outre, dans le cas où toutes les informations indispensables au vote du budget primitif ne sont pas fournies, un délai de 15 jours supplémentaires à compter de la diffusion de ces informations est accordé (art. L 1612-2 du CGCT).

Cette année la circulaire préfectorale du 06/04/2021 portant sur les nouvelles dates de votes et de transmission des budgets 2021, a fait valoir un délai supplémentaire au 17 avril pour le vote et au 03 mai pour la transmission afin de permettre l'intégration des données DGF à jour.

Madame le Maire propose à l'assemblée le projet de Budget Primitif - Annexe 2021 suivant :

Ce budget, voté par chapitre, s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :

- Section fonctionnement égale à 346 204 € ;
- Section d'investissement égale à 192 325 € ;

M49 - Assainissement	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	346 204,00 €	346 204,00 €
Investissement	192 325,00 €	192 325,00 €
Prévisionnel 2021	538 529,00 €	538 529,00 €

DÉTAIL DU VOTE A REALISER :

- Dépenses de Fonctionnement : Chapitres 011-012-014-023-042-65-66-67

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 168,66		25 000,00		25 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	40 000,00		160 000,00		160 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
	Total des dépenses de gestion courante	44 168,66		185 000,00		185 000,00
66	Charges financières	18 840,00		9 000,00		9 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00				
68	Dotations aux provisions					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues	91 244,34		30 000,00		30 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	159 253,00		224 000,00		224 000,00
023	Virement à la section d'investissement			60 204,00		60 204,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	62 000,00		62 000,00		62 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	62 000,00		122 204,00		122 204,00
	TOTAL	221 253,00		346 204,00		346 204,00
+						
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					
=						
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES					346 204,00

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Recettes de Fonctionnement** : Chapitres 002-013-042-70-73 à 78

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
013	ATTÉNUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine à ventes diverses	90 000,00		136 000,00		136 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	5 000,00		6 000,00		6 000,00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	95 000,00		142 000,00		142 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	95 000,00		142 000,00		142 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	95 000,00		142 000,00		142 000,00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						204 204,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES						346 204,00

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Dépenses d'Investissement** : Chapitres 040-041-10-16-20-204-21-23

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Restes à réaliser (2020)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00		49 000,00		49 000,00
21	Immobilisations corporelles	65 084,75		100 000,00		100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	70 084,75		149 000,00		149 000,00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	24 620,00		16 000,00		16 000,00
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation à créances rattachées à des partis					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévus	8 000,00		27 325,00		27 325,00
	Total des dépenses financières	32 620,00		43 325,00		43 325,00
45...1	Total des opé pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	102 704,75		192 325,00		192 325,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	29 416,25				
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 416,25				
	TOTAL	132 121,00		192 325,00		192 325,00
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES						192 325,00

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Recettes d'Investissement : Chapitres 001-021-024-040-041-10**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Restes à réaliser (2020)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (-RAR+Propo.)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement			60 204,00		60 204,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	62 000,00		62 000,00		62 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	62 000,00		122 204,00		122 204,00
	TOTAL	62 000,00		122 204,00		122 204,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						70 121,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						192 325,00

ADOPTÉ à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le budget annexe 2021, voté par chapitre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,
Catherine COMBES





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – 026

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

OBJET : Dépenses à imputer au compte 657362 « CCAS » et création d'un Budget CCAS ST CHINIAN

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : Mme le Maire Catherine COMBES.

Les adjoints : [REDACTED]

Les conseillers municipaux : [REDACTED]

POUVOIRS : ∅

ABSENTS : [REDACTED]

ABSENTES EXCUSEES : ∅

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : [REDACTED]

DATE DE CONVOCATION : 9 avril 2021

Madame le Maire rappelle que toutes les communes de 1 500 habitants et plus doivent disposer d'un CCAS, et celles de moins de 1 500 habitants peuvent en créer un (article L. 123-4 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)). Elle rappelle également que le CCAS étant une personne morale de droit public, distinct et autonome à l'égard de la commune. Le conseil d'administration du CCAS vote son budget indépendamment du vote du budget de la commune.

Le conseil du municipal lors de son assemblée du 21/12/2020 a donc créé un nouveau CCAS par sa délibération N°2020-029.

La demande a été formalisée auprès des administrations pour créer un nouveau budget annexe dédié.

Dans l'attente de la confirmation d'ouverture de ce budget, la trésorerie publique de Capetang nous conseille de prévoir la ligne budgétaire dans le budget principal et d'acter la création d'un budget annexe CCAS ST CHINIAN.

Une fois le processus terminé, le budget suivra les règles de comptabilité publique.

Madame le Maire propose d'acter par principe la création d'un budget annexe CCAS et de confirmer la ligne budgétaire correspondante dans le budget principal d'un montant 10 000 euros.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles
65	Autres charges de gestion courante	181 820,00	180 622,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 055,00	1 700,00
6531	Indemnités	82 882,00	70 300,00
6533	Cotisations de retraite	4 386,00	5 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale-part patronale		8 600,00
6535	Formation	5 316,00	500,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	162,00	
6553	Service d'incendie	49 105,00	49 572,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 764,00	600,00
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales (État, publ. de territoire)	1 764,00	600,00
657362	CCAS	150,00	10 000,00
65736	Autres organismes publics		1 800,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	37 000,00	33 250,00
658	Charges diverses de la gestion courante		100,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante		100,00
65888	Autres		100,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe la création d'un budget annexe CCAS ;
- **DE CONFIRMER** la ligne budgétaire correspondante dans le budget principal d'un montant 10 000 euros.

Adopté à l'unanimité

par 17 voix POUR et 0 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,
Catherine COMBES



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	416 555,00		496 100,00		496 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 115 000,00		1 075 300,00		1 075 300,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	181 820,00		180 622,00		180 622,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	1 713 375,00		1 752 022,00		1 752 022,00
66	Charges financières	27 500,00		23 500,00		23 500,00
68	Dotations aux provisions (4)					
67	Charges exceptionnelles	5 950,00		14 600,00		14 600,00
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 746 825,00		1 790 122,00		1 790 122,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	389 051,00		222 640,00		222 640,00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)	80 740,00		81 000,00		81 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	469 791,00		303 640,00		303 640,00
	TOTAL	2 216 616,00		2 093 762,00		2 093 762,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 093 762,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
013	ATTENUATION DE CHARGES	262 000,00		262 000,00		262 000,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	91 239,00		71 400,00		71 400,00
73	Impôts et taxes	1 177 659,00		1 136 109,00		1 136 109,00
74	Dotations, subventions de participations	581 631,00		558 535,00		558 535,00
75	Autres produits de gestion courante	88 000,00		63 000,00		63 000,00
	Total des recettes de gestion courante	2 200 529,00		2 091 044,00		2 091 044,00
76	Produits financiers			50,00		50,00
77	Produits exceptionnels	15 220,00		1 800,00		1 800,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 215 749,00		2 092 894,00		2 092 894,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	867,00		868,00		868,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	867,00		868,00		868,00
	TOTAL	2 216 616,00		2 093 762,00		2 093 762,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 093 762,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	302 772,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser (2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		18 127,00	40 500,00		58 627,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	39 133,70	23 553,00	485 000,00		508 553,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	312 599,00		173 896,00		173 896,00
	Total des dépenses d'équipement	351 732,70	41 680,00	699 396,00		741 076,00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00		265 000,00		265 000,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières	1 000,00				
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières	301 000,00		265 000,00		265 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	652 732,70	41 680,00	964 396,00		1 006 076,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	867,30		868,00		868,00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	867,30		868,00		868,00
	TOTAL	653 600,00	41 680,00	965 264,00		1 006 944,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	815 519,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 822 463,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser (2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	168 600,00		443 500,00		443 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	184 000,00		275 000,00		275 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	352 600,00		718 500,00		718 500,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	129 876,00		65 162,00		65 162,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)			335 161,00		335 161,00
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	285 000,00		400 000,00		400 000,00
	Total des recettes financières	414 876,00		800 323,00		800 323,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	767 476,00		1 518 823,00		1 518 823,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	389 051,00		222 640,00		222 640,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	80 740,00		81 000,00		81 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	182 773,00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	652 564,00		303 640,00		303 640,00
	TOTAL	1 420 040,00		1 822 463,00		1 822 463,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 822 463,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

302 772,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	496 100,00		496 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 075 300,00		1 075 300,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	180 622,00		180 622,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	23 500,00		23 500,00
67	Charges exceptionnelles	14 600,00		14 600,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions		81 000,00	81 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		222 640,00	222 640,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 790 122,00	303 640,00	2 093 762,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 093 762,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement		868,00	868,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	265 000,00		265 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement	173 896,00		173 896,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	58 627,00		58 627,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	508 553,00		508 553,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	1 006 076,00	868,00	1 006 944,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

815 519,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 822 463,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation . En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur .

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	262 000,00		262 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	71 400,00		71 400,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	1 136 109,00		1 136 109,00
74	Dotations, subventions de participations	558 535,00		558 535,00
75	Autres produits de gestion courante	63 000,00		63 000,00
76	Produits financiers	50,00		50,00
77	Produits exceptionnels	1 800,00	868,00	2 668,00
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	2 092 894,00	868,00	2 093 762,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 093 762,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	65 162,00		65 162,00
13	Subventions d'investissement	443 500,00		443 500,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	275 000,00		275 000,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		81 000,00	81 000,00
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		222 640,00	222 640,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00		400 000,00
	Recettes d'investissement - Total	1 183 662,00	303 640,00	1 487 302,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	335 161,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 822 463,00
---	---------------------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	416 555,00	496 100,00	
60	Achats & variation des stocks	142 000,00	161 700,00	
60611	Eau et assainissement	10 000,00	14 000,00	
60612	Énergie-Électricité	55 000,00	57 000,00	
60618	Autres fournitures non stockables		2 000,00	
60621	Combustibles	1 000,00	2 000,00	
60622	Carburants	4 500,00	5 200,00	
60623	Alimentation	15 000,00	10 000,00	
60624	Produits de traitement		500,00	
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	15 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	23 000,00	15 000,00	
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	3 000,00	
60636	Vêtements de travail	2 500,00	5 000,00	
6064	Fournitures administratives	6 000,00	10 000,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	5 000,00	4 000,00	
6067	Fournitures scolaires	12 000,00	18 000,00	
6068	Autres matières et fournitures		1 000,00	
61	Services extérieurs	163 000,00	194 500,00	
611	Contrats de prestations de services	86 000,00	60 000,00	
6132	Locations immobilières		2 000,00	
6135	Locations mobilières	15 000,00	20 000,00	
61521	Terrains		7 500,00	
61522	Bâtiments	33 500,00	52 500,00	
615221	Bâtiments publics	33 000,00	50 000,00	
615228	Autres bâtiments	500,00	2 500,00	
61523	Voies et réseaux	1 000,00	20 000,00	
615231	Voiries	1 000,00	10 000,00	
615232	Réseaux		10 000,00	
61551	Matériel roulant	7 000,00	5 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	1 300,00	1 000,00	
6156	Maintenance	5 000,00	8 000,00	
616	Primes d'assurance	14 000,00	15 500,00	
6161	Multirisques	14 000,00	13 500,00	
6162	Assurance obligatoire dommage – construction		1 000,00	
6168	Autres		1 000,00	
6182	Documentation générale et technique	200,00	1 000,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	32 500,00	34 700,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	200,00	
6226	Honoraires	22 000,00	23 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	10 000,00	
6228	Divers		1 500,00	
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	35 000,00	
6236	Catalogues et imprimés		2 000,00	
6237	Publications	2 500,00	2 000,00	
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	1 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	
6262	Frais de télécommunications	14 000,00	14 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	550,00	1 000,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	4 000,00	13 000,00	
6288	Autres services extérieurs	5 500,00	3 000,00	
63512	Taxes foncières	18 500,00	29 000,00	
63513	Autres impôts locaux	3 800,00	2 000,00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	65,00	200,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	140,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 115 000,00	1 075 300,00	
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	54 500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	500,00	
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	10 000,00	7 000,00	
64	Charges de personnel	1 098 000,00	1 013 300,00	
6411	Personnel titulaire	757 000,00	480 000,00	
6413	Personnel non titulaire	95 000,00	160 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	110 000,00	145 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	120 000,00	180 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 000,00	3 500,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 000,00	38 800,00	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 000,00	3 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		500,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	2 500,00	
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	181 820,00	180 622,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 055,00	1 700,00	
6531	Indemnités	82 882,00	70 300,00	
6533	Cotisations de retraite	4 386,00	5 000,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale-part patronale		8 600,00	
6535	Formation	5 316,00	500,00	
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	162,00		
6553	Service d'incendie	49 105,00	49 572,00	
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 764,00	600,00	
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales(étab. pub. de territoire)	1 764,00	600,00	
657362	CCAS	150,00	10 000,00	
65738	Autres organismes publics		1 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	37 000,00	33 250,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		100,00	
6588	Autres charges diverses de gestion courante		100,00	
65888	Autres		100,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	1 713 375,00	1 752 022,00	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	27 500,00	23 500,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 500,00	23 000,00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		500,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	5 950,00	14 600,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 950,00	2 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 100,00	
6745	Subventions aux personnes de droit privé		2 500,00	
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 746 825,00	1 790 122,00	
023	Virement à la section d'investissement	389 051,00	222 640,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	80 740,00	81 000,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	80 740,00	81 000,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	469 791,00	303 640,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	469 791,00	303 640,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 216 616,00	2 093 762,00	
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)				
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 093 762,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	262 000,00	262 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	262 000,00	262 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	91 239,00	71 400,00	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	14 000,00	5 000,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	6 000,00	6 000,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	400,00	200,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	65 000,00	60 000,00	
70688	Autres prestations de services	400,00	200,00	
70878	par d'autres redevables	5 200,00		
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	239,00		
73	Impôts et taxes	1 177 659,00	1 136 109,00	
73111	Impôts directs locaux	867 000,00	861 000,00	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 300,00	1 300,00	
7321	Fiscalité reversée entre collectivités locales	55 189,00	55 153,00	
73211	Attribution de compensation	55 189,00	27 189,00	
73212	Dotation de solidarité communautaire		27 964,00	
7322	Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds	50 000,00	52 000,00	
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	50 000,00	52 000,00	
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	50,00		
7336	Droits de place	60 000,00	61 156,00	
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle	64 120,00	45 000,00	
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	64 120,00	45 000,00	
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure		500,00	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	80 000,00	60 000,00	
74	Dotations, subventions de participations	581 631,00	558 535,00	
7411	Dotation forfaitaire	135 321,00	137 139,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	246 348,00	263 502,00	
74127	Dotation nationale de péréquation	63 784,00	62 921,00	
744	FCTVA	3 488,00	8 245,00	
74718	Autres	231,00	2 500,00	
7473	Départements	6 900,00	5 000,00	
74741	Communes membres du GFP	58 500,00	60 000,00	
7478	Autres organismes		200,00	
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	5 790,00	6 898,00	
74835	État-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	49 139,00		
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	12 130,00	
75	Autres produits de gestion courante	88 000,00	63 000,00	
752	Revenus des immeubles	88 000,00	63 000,00	
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	2 200 529,00	2 091 044,00	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)		50,00	
761	Produits de participations		50,00	
77	Produits exceptionnels (c)	15 220,00	1 800,00	
7713	Libéralités reçues	220,00	300,00	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		500,00	
774	Subventions exceptionnelles		500,00	
778	Autres produits exceptionnels	15 000,00	500,00	
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 215 749,00	2 092 894,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	867,00	868,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	867,00	868,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	867,00	868,00	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 216 616,00	2 093 762,00	
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)				
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 093 762,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF-042 = DI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		40 500,00	
2032	Frais de recherche et de développement		30 000,00	
2051	Concessions et droits similaires		10 500,00	
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	39 133,70	485 000,00	
2111	Terrains nus	1,00	180 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		107 000,00	
21318	Autres bâtiments publics		20 000,00	
2138	Autres constructions	39 132,70	20 000,00	
2151	Réseaux de voirie		120 000,00	
2152	Installations de voirie		30 000,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie		2 500,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		5 000,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)	312 599,00	173 896,00	
12	Hôtel de ville		42 000,00	
13	Bâtiments scolaires		30 000,00	
23	Achats matériel roulant		44 796,00	
27	Frais d'études		30 000,00	
32	Passerelle des abbatoirs	130 000,00		
33	Maison de Santé	20 000,00		
34	Investissement 2014.2020	162 599,00	27 100,00	
	Total des dépenses d'équipement	351 732,70	699 396,00	
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	265 000,00	
164	Emprunts auprès des établissements financiers	300 000,00	250 000,00	
1641	Emprunts en euros	300 000,00	250 000,00	
16876	Autres établissements publics locaux		15 000,00	
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	1 000,00		
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00		
	Total des dépenses financières	301 000,00	265 000,00	
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	652 732,70	964 396,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)	867,30	868,00	
139151	GFP de rattachement	867,30	868,00	
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	867,30	868,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	653 600,00	965 264,00	

+

RESTES A REALISER N-1 (9)

41 680,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

815 519,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 822 463,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	168 600,00	443 500,00	
132	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	168 600,00	383 500,00	
1321	État et établissements nationaux	60 500,00	150 000,00	
1322	Régions	38 100,00	33 500,00	
1323	Départements	70 000,00	200 000,00	
133	Fonds affectés à l'équipement amortissable		60 000,00	
1337	Dotation de soutien à l'investissement local		60 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	184 000,00	275 000,00	
164	Emprunts auprès des établissements financiers	184 000,00	275 000,00	
1641	Emprunts en euros	184 000,00	275 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	352 600,00	718 500,00	
10	Dotations, fonds et réserves	129 876,00	400 323,00	
10222	F.C.T.V.A.	129 876,00	65 162,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		335 161,00	
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations	285 000,00	400 000,00	
	Total des recettes financières	414 876,00	800 323,00	
45...2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	767 476,00	1 518 823,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	389 051,00	222 640,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)	80 740,00	81 000,00	
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	80 740,00	5 000,00	
28031	Frais d'études		8 000,00	
280418	Autres organismes publics		15 000,00	
2804182	Bâtiments et installations		15 000,00	
281	Amortissements des immobilisations corporelles		53 000,00	
2813	Constructions		18 000,00	
28131	Bâtiments publics		500,00	
281312	Bâtiments scolaires		500,00	
28132	Immeubles de rapport		11 000,00	
28138	Autres constructions		6 500,00	
2815	Installations, matériel et outillage techniques		22 500,00	
28151	Réseaux de voirie		13 000,00	
28153	Réseaux divers		1 500,00	
281534	Réseaux d'électrification		1 500,00	
28156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		3 500,00	
281561	Matériel roulant		3 500,00	
28157	Matériel et outillage de voirie		500,00	
281578	Autre matériel et outillage de voirie		500,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		4 000,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 500,00	
28184	Mobilier		5 000,00	
28188	Autres immobilisations corporelles		6 000,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	469 791,00	303 640,00	
041	Opérations patrimoniales (8)	182 773,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	182 773,00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	652 564,00	303 640,00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	1 420 040,00	1 822 463,00	
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 822 463,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 12

LIBELLE : Hôtel de ville

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	21 168,69		42 000,00		
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	21 168,69		42 000,00		
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 856,00				
21311	Hôtel de ville	13 957,97		42 000,00		
21578	Autre matériel et outillage de voirie	456,72				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	898,00				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
204 Subventions d'équipement versées		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	42 000,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 13

LIBELLE : Bâtiments scolaires

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	156 659,12		30 000,00		
20	Immobilisations incorporelles	1 728,00				
2031	Frais d'études	1 728,00				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	154 931,12		30 000,00		
21312	Bâtiments scolaires	148 566,11		30 000,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 460,00				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 905,01				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
204 Subventions d'équipement versées		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	30 000,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 23

LIBELLE : Achats matériel roulant

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	21 135,00		44 796,00		
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	21 135,00		44 796,00		
21571	Matériel roulant	4 800,00		44 796,00		
21578	Autre matériel et outillage de voirie	16 335,00				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
204 Subventions d'équipement versées		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	44 796,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 27

LIBELLE : Frais d'études

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	47 690,60		30 000,00		
20	Immobilisations incorporelles	47 690,60		30 000,00		
2031	Frais d'études	45 500,60		30 000,00		
2051	Concessions et droits similaires	2 190,00				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
204 Subventions d'équipement versées		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	30 000,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 34
LIBELLE : Investissement 2014.2020

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES			27 100,00		
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			27 100,00		
21534	Réseaux d'électrification			20 000,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			5 000,00		
2184	Mobilier			2 100,00		
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	27 100,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Possi. remb. antici. partiel O/N	Catég. emprt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu- ariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 931 395,45									
1641 Emprunts en euros (Total)					2 931 395,45									
CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE(N°386355015PR)	CRCAM DU LANGUEDOC	07/01/2018		12/03/1999	182 938,82	F		4,75		euro	A	C		
RENOVATION DE L ABBAYE(N °004C8X019PR)	CRCAM DU LANGUEDOC	07/01/2018		27/01/2007	500 000,00	V		3,25		euro	A	C		
DIVERS TRAVAUX INVESTISSEMENT(N °01DUZ8012PR)	CRCAM DU LANGUEDOC	07/01/2018		24/09/2008	150 000,00	F		4,73		euro	A	C		
LOGEMENT 40 AV RAOUL BAYOU(N°1050483)	CAISSE DES DEPOTS	07/01/2018		01/12/2006	43 400,00	F		3,15		euro	A	C		
STADE ET ECOLE PRIMAIRE(N °ARC30391)	CAISSE EPARGNE ECUREUIL	07/01/2018		25/04/2007	155 000,00	F		4,12		euro	A	C		
RENEGOCIATION PRETS FHF(N°MON28342EUR)	DEXIA CLF	08/01/2018		01/03/2016	580 244,29	F		0,64		euro	A	C		
REFINANCEMENT EMPR MIN218495ERU ET MIS17241EUR(N °MON504061EUR)	DEXIA CLF	08/01/2018		01/12/2015	565 406,88	F		2,93		euro	T	C		
CONSTRUCTION DU GYMNASE(N°MIS 172439/002)	DEXIA CLF	08/01/2018		01/06/2002	69 405,46	C		5,19		euro	A	C		
PRET 345 000€(N°5339912)	CAISSE EPARGNE ECUREUIL	14/12/2018		25/03/2019	345 000,00	F		1,61		euro	T	C		
EMPRUNT 150 000€(N °019066E-13485)	CAISSE EPARGNE ECUREUIL	30/09/2019		25/04/2020	150 000,00	F		1,19		euro	T	C		
EMPRUNT 190 000€(N °00003018912)	CRCAM DU LANGUEDOC	30/10/2019		12/02/2020	190 000,00	F		1,51		euro	A	C		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
Total général					2 931 395,45									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2021										
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 1/1/2021	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				1 309 290,97					249 076,96	22 039,93	
1641 Emprunts en euros (Total)				1 309 290,97					249 076,96	22 039,93	
CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE(N°386355015PR)				33 709,63	2,19	F		4,75	10 719,30	1 601,21	
RENOVATION DE L ABBAYE(N °004C8X019PR)				37 095,64	0,07	V			37 095,64		
DIVERS TRAVAUX INVESTISSEMENT(N °01DUZ8012PR)				26 317,99	1,73	F		4,73	12 854,96	1 244,84	
LOGEMENT 40 AV RAOUL BAYOU(N°1050483)				6 132,78	1,92	F		3,15	3 048,78	193,18	
STADE ET ECOLE PRIMAIRE(N °ARC30391)				13 501,81	0,31	F		4,12	13 501,81	556,29	
RENEGOCIATION PRETS FHF(N°MON283426EUR)				321 538,80	5,16	F		0,64	52 738,75	2 057,85	
REFINANCEMENT EMPR MIN218495ERU ET MIS17241EUR(N °MON504061EUR)				209 780,30	2,67	F		2,93	74 296,63	5 407,17	
CONSTRUCTION DU GYMNASE(N°MIS 172439/002)				35 817,14	9,42	C		5,19	2 822,47	1 858,91	
PRET 345 000€(N°5339912)				303 660,23	12,99	F		1,61	21 173,45	4 761,51	
EMPRUNT 150 000€(N °019066E-13485)				143 117,91	14,07	F		1,19	9 272,05	1 661,83	
EMPRUNT 190 000€(N °00003018912)				178 618,74	13,12	F		1,51	11 553,12	2 697,14	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)											
Total général				1 309 290,97					249 076,96	22 039,93	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/01/2021 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A								
Barrière simple B								
TOTAL B								
Option d'échange C								
TOTAL C								
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D								
TOTAL D								
Multiplicateur jusqu'à 5 E								
TOTAL E								
Autres types de structure F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A						
Barrière simple B						
TOTAL B						
Option d'échange C						
TOTAL C						
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D						
TOTAL D						
Multiplicateur jusqu'à 5 E						
TOTAL E						
Autres types de structure F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/2021 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêt (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
TOTAL			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B	265 868,00	I
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	265 000,00	
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	250 000,00	
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes	15 000,00	
16876	Autres établissements publics locaux	15 000,00	
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	868,00	
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	868,00	
139151	<i>GFP de rattachement</i>	868,00	
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	265 868,00	41 680,00	815 519,00	1 123 067,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b	768 802,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	65 162,00	
10222	F.C.T.V.A.	65 162,00	
10223	T.L.E.		
10226	Taxe d'aménagement		
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	703 640,00	
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	81 000,00	
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 000,00	
28031	Frais d'études	8 000,00	
280418	Autres organismes publics	15 000,00	
2804182	Bâtiments et installations	15 000,00	
281	Amortissements des immobilisations corporelles	53 000,00	
2813	Constructions	18 000,00	
28131	Bâtiments publics	500,00	
281312	Bâtiments scolaires	500,00	
28132	Immeubles de rapport	11 000,00	
28138	Autres constructions	6 500,00	
2815	Installations, matériel et outillage techniques	22 500,00	
28151	Réseaux de voirie	13 000,00	
28153	Réseaux divers	1 500,00	
281534	Réseaux d'électrification	1 500,00	
28156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 500,00	
281561	Matériel roulant	3 500,00	
28157	Matériel et outillage de voirie	500,00	
281578	Autre matériel et outillage de voirie	500,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 500,00	
28184	Mobilier	5 000,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	222 640,00	

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	768 802,00			335 161,00	1 103 963,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	1 123 067,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

	Montant
Ressources propres disponibles (IV)	1 103 963,00
Solde (V = IV - II) (6)	-19 104,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

Date de la délibération :/...../.....

Intitulé de l'opération :

DEPENSES 45..1				RECETTES 45..2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
TOTAL GENERAL								

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année ⁽⁶⁾			Nature de l'emprunt ⁽⁷⁾	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux ⁽³⁾	Index ⁽⁴⁾	Taux actuar. ⁽⁵⁾	Taux ⁽³⁾	Index ⁽⁴⁾	Niveau de taux			en intérêts ⁽⁸⁾	en capital

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
---	------------------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) indiquer l'article d'imputation de la subvention;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels .

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser) .

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais .				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc ... et autres lieux désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
----------	--	------------------------------	---	--------------------------	---	------------------------------------

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions Date de convocation : Présenté par , A le , Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session . A , le Les membres Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le A , le

REPUBLIQUE FRANCAISE

ASSAINISSEMENT DE SAINT-CHINIAN

Numéro SIRET : 21340245600064

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES CAPESTANG

**SERVICE PUBLIC LOCAL
BUDGET ASSAINISSEMENT**

M49

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2021

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales		
p.	Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
p.	A3.2 - Etalement des provisions		
p.	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.		
p.	A5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		
p.	A6 - Etat des charges transférées		
p.	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
p.	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.7 - Etat des engagements reçus		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
p.	C1.1 - Etat du personnel		
p.	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
p.	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
p.	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D - Arrêté et signatures		
p.	D1 - Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont :

- budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	346 204,00	142 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		204 204,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	346 204,00	346 204,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	192 325,00	122 204,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		70 121,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	192 325,00	192 325,00

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	538 529,00	538 529,00
--	-----------------	------------	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A 2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 168,66		25 000,00		25 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	40 000,00		160 000,00		160 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
	Total des dépenses de gestion courante	44 168,66		185 000,00		185 000,00
66	Charges financières	18 840,00		9 000,00		9 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00				
68	Dotations aux provisions					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues	91 244,34		30 000,00		30 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	159 253,00		224 000,00		224 000,00
023	Virement à la section d'investissement			60 204,00		60 204,00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections	62 000,00		62 000,00		62 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	62 000,00		122 204,00		122 204,00
	TOTAL	221 253,00		346 204,00		346 204,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	346 204,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	90 000,00		136 000,00		136 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	5 000,00		6 000,00		6 000,00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	95 000,00		142 000,00		142 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	95 000,00		142 000,00		142 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	95 000,00		142 000,00		142 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	204 204,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	346 204,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	122 204,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Restes à réaliser (2020)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00		49 000,00		49 000,00
21	Immobilisations corporelles	65 084,75		100 000,00		100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	70 084,75		149 000,00		149 000,00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	24 620,00		16 000,00		16 000,00
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues	8 000,00		27 325,00		27 325,00
	Total des dépenses financières	32 620,00		43 325,00		43 325,00
45...1	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	102 704,75		192 325,00		192 325,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	29 416,25				
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 416,25				
	TOTAL	132 121,00		192 325,00		192 325,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 325,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Restes à réaliser (2020)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Propo.)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement			60 204,00		60 204,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	62 000,00		62 000,00		62 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	62 000,00		122 204,00		122 204,00
	TOTAL	62 000,00		122 204,00		122 204,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	70 121,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 325,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	122 204,00
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	25 000,00		25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	160 000,00		160 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	9 000,00		9 000,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions		62 000,00	62 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		60 204,00	60 204,00
	Dépenses d'exploitation - Total	224 000,00	122 204,00	346 204,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	346 204,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Prov regl et amortissemnt derogatoires (reprises)</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	16 000,00		16 000,00
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles	49 000,00		49 000,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00		100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin.</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	27 325,00		27 325,00
	Dépenses d'investissement - Total	192 325,00		192 325,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 325,00
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 000,00		136 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	6 000,00		6 000,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes d'exploitation - Total	142 000,00		142 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	204 204,00
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	346 204,00
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Prov regl et amortissemnt derogatoires (reprises)</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		62 000,00	62 000,00
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en cours</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin.</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		60 204,00	60 204,00
	Recettes d'investissement - Total		122 204,00	122 204,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	70 121,00
AFFECTATION AUX COMPTES 106	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 325,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION- DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	4 168,66	25 000,00	
622	Rémunérations d'interméd. et honoraires	4 168,66	25 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00	160 000,00	
6410	Rémunérations du personnel	40 000,00	160 000,00	
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES =(011+012+014+65)	44 168,66	185 000,00	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION- DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Propositions nouvelles	Vote
66	Charges financières	18 840,00	9 000,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 840,00	9 000,00	
67	Charges exceptionnelles	5 000,00		
674	Subventions exceptionn.	5 000,00		
6743	Subventions exceptionn. de fonctionnement	5 000,00		
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
022	Dépenses imprévues	91 244,34	30 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	159 253,00	224 000,00	
023	Virement à la section d'investissement		60 204,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 000,00	62 000,00	
6811	Dotations aux amortissementssur immobilisations corporelles et incorporelles	62 000,00	62 000,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	62 000,00	122 204,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section d'expl.			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	62 000,00	122 204,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	221 253,00	346 204,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	346 204,00
---	------------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000,00	136 000,00	
701	Ventes de produits finis et intermédiaires		61 000,00	
7011	Eau		61 000,00	
704	Travaux	5 000,00		
70611	Redevance d'assainissement collectif	85 000,00	55 000,00	
70613	Participations pour assainissement collectif		20 000,00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	5 000,00	6 000,00	
75	Autres produits de gestion courante			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES =70+73+74+75+013	95 000,00	142 000,00	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Propositions nouvelles	Vote
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur provisions			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	95 000,00	142 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	95 000,00	142 000,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	204 204,00
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	346 204,00
--	------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	49 000,00	
203	Frais d'études, de rech. et de développement	5 000,00	49 000,00	
21	Immobilisations corporelles	65 084,75	100 000,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	20 583,75	50 000,00	
2156	Matériel spécifique d'exploitation	44 501,00	50 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations			
	Total des dépenses d'équipement	70 084,75	149 000,00	
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	24 620,00	16 000,00	
1641	Emprunts en euro		16 000,00	
1645	Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit	24 620,00		
16451	Remboursements temporaires sur emprunts en euros	24 620,00		
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	8 000,00	27 325,00	
	Total des dépenses financières	32 620,00	43 325,00	
45...1.	Opé. pour compte de tiers			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	102 704,75	192 325,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Propositions nouvelles	Vote
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	29 416,25		
1391	Subventions d'équipement	29 416,25		
041	Opérations patrimoniales			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	29 416,25		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	132 121,00	192 325,00	

	+
RESTES A REALISER N-1	
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 325,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des recettes financières			
45...2.	Opé. pour compte de tiers			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020	Propositions nouvelles	Vote
021	Virement de la section de fonctionnement		60 204,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 000,00	62 000,00	
2813	Constructions	62 000,00		
28158	Autres		62 000,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	62 000,00	122 204,00	
041	Opérations patrimoniales			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	62 000,00	122 204,00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	62 000,00	122 204,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	70 121,00
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 325,00
---	------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Possi. remb. antici. partiel O/N	Catég. emprt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu- ariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des éta. de crédit (Total)					330 979,61									
1641 Emprunts en euro (Total)					330 979,61									
INVESTISSEMENTS DIVERS(N *5014723501)	DEXIA CLF	07/01/2018		01/02/2001	60 979,61	F		6,23		euro	A	C		
STATION EPURATION(N *ARC30392)	CAISSE EPARGNE ECUREUIL	07/01/2018		25/11/2007	120 000,00	F		4,12		euro	A	C		
INVESTISSEMENTS DIVERS(N *MON 194939)	DEXIA CLF	07/01/2018		01/10/2002	150 000,00	F		5,73		euro	A	C		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assorties de conditions (Total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
Total général					330 979,61									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.
(2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Taux initial du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2021										
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 1/1/2021	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des étabil. de crédit (Total)				161 060,35					15 734,05	8 881,97	
1641 Emprunts en euro (Total)				161 060,35					15 734,05	8 881,97	
INVESTISSEMENTS DIVERS(N *5014723501)				34 110,26	9,09	F		6,23	2 359,35	1 958,46	
STATION EPURATION(N *ARC30392)				10 453,01	0,90	F		4,12	10 453,01	430,68	
INVESTISSEMENTS DIVERS(N *MON 194939)				116 497,08	20,76	F		5,73	2 921,69	6 492,83	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assorties de conditions (Total)											
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)											
Total général				161 060,35					15 734,05	8 881,97	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 " Intérêts réglés à l'échéance " (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/01/2021 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A								
Barrière simple B								
TOTAL B								
Option d'échange C								
TOTAL C								
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D								
TOTAL D								
Multiplicateur jusqu'à 5 E								
TOTAL E								
Autres types de structure F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A						
Barrière simple B						
TOTAL B						
Option d'échange C						
TOTAL C						
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D						
TOTAL D						
Multiplicateur jusqu'à 5 E						
TOTAL E						
Autres types de structure F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
TOTAL			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B	43 325,00	I
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	16 000,00	
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	16 000,00	
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	27 325,00	
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues	27 325,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	43 325,00			43 325,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b	122 204,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)		
10222	F.C.T.V.A.		
10228	Autres fonds		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	122 204,00	
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	62 000,00	
28158	Autres	62 000,00	
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section de fonctionnement	60 204,00	

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	122 204,00		70 121,00		192 325,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	43 325,00
Ressources propres disponibles (IV)	192 325,00
Solde (V = IV - II) (6)	149 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service de distribution de l'eau
SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
	Total des dépenses réelles	
022	Dépenses imprévues	
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service de distribution de l'eau
SECTION D'EXPLOITATION**

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	
70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	
	Total des recettes réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service d'assainissement collectif
SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
	Total des dépenses réelles	
022	Dépenses imprévues	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service d'assainissement collectif
SECTION D'EXPLOITATION**

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	
70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	
	Total des recettes réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service d'assainissement non collectif
SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
	Total des dépenses réelles	
022	Dépenses imprévues	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service d'assainissement non collectif
SECTION D'EXPLOITATION**

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	
70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	
	Total des recettes réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service de distribution de l'eau
SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	Total individualisé en opérations	
10	Apports dotations et reserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Compte de liaison	
26	Particip. et créances rattachées à des particip	
27	Autres immobilisations financières	
45...1	Opérations pour compte de tiers	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service de distribution de l'eau
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
106	Réserves	
18	Compte de liaison	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45...2	Opérations pour compte de tiers	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE RECETTES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service d'assainissement collectif
SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	Total individualisé en opérations	
10	Apports dotations et reserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Compte de liaison	
26	Particip. et créances rattachées à des particip	
27	Autres immobilisations financières	
45...1	Opérations pour compte de tiers	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service d'assainissement collectif
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
106	Réserves	
18	Compte de liaison	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45...2	Opérations pour compte de tiers	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE RECETTES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service d'assainissement non collectif
SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	Total individualisé en opérations	
10	Apports dotations et reserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Compte de liaison	
26	Particip. et créances rattachées à des particip	
27	Autres immobilisations financières	
45...1	Opérations pour compte de tiers	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

**Service d'assainissement non collectif
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
106	Réserves	
18	Compte de liaison	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45...2	Opérations pour compte de tiers	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE RECETTES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération :

DEPENSES 4581				RECETTES 4582			
Chapitre	Restes à réaliser N-1	Dépenses nouvelles proposées	Total	Chapitre	Restes à réaliser N-1	Recettes nouvelles proposées	Total

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
TOTAL GENERAL								

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année ⁽⁶⁾			Nature de l'emprunt ⁽⁷⁾	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux ⁽³⁾	Index ⁽⁴⁾	Taux actuar. ⁽⁵⁾	Taux ⁽³⁾	Index ⁽⁴⁾	Niveau de taux			en intérêts ⁽⁸⁾	en capital

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
---	------------------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) indiquer l'article d'imputation de la subvention;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels .
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser) .

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXE	IV
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.3

C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais .				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc ... et autres lieux désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXE	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C 3

C 3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et date délibération	SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	T.V.A. (Oui / Non)

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation :

Présenté par ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session .
A , le

Les membres

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A , le

REPUBLIQUE FRANCAISE

ASSAINISSEMENT DE SAINT-CHINIAN

Numéro SIRET : 21340245600064

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES CAPESTANG

**SERVICE PUBLIC LOCAL
BUDGET ASSAINISSEMENT**

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-CHINIAN

Numéro SIRET : 21340245600015

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES CAPESTANG

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales (5)		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes (6)	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
p.	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
p.	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		
p.	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		
p.	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (4)		
p.	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest. (4)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
p.	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		
p.	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		
p.	A10.3 - Opérations liées aux cessions		
p.	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		
p.	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		
p.	A11 - Etat des travaux en régie		
p.	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		
	B - Engagements hors bilan		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5- Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		

pages		Jointes	Sans objet
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Actions de formation des élus C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement C3.2 - Liste des établissements publics créés C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes C3.6 - Identification des flux croisés		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concerne au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

N° INSEE : 34245	COMMUNE DE SAINT-CHINIAN	CA 2020
-----------------------------------	---------------------------------	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	1 622
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
0	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population		
4	Dépenses d'équipement brut / population		
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépense de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (4).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :

- budgétaires (délibération n° du).

(4) Rayer la mention inutile

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 781 167,66	2 116 328,92
	Section d'investissement	631 731,09	582 651,15
		+	+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	766 440,00	
		=	=

TOTAL (réalisations + reports)	3 179 338,75	2 698 980,07
--------------------------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	41 680,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	41 680,00	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 781 167,66	2 116 328,92
	Section d'investissement	1 439 851,09	582 651,15
	TOTAL CUMULE	3 221 018,75	2 698 980,07

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	41 680,00	
20	Immobilisations incorporelles	18 127,00	
21	Immobilisations corporelles	23 553,00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	416 555,00	398 249,68			18 305,32
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 115 000,00	1 112 903,51			2 096,49
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	181 820,00	153 230,75			28 589,25
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	1 713 375,00	1 664 383,94			48 991,06
66	Charges financières	27 500,00	26 347,21			1 152,79
67	Charges exceptionnelles	5 950,00	5 087,89			862,11
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 746 825,00	1 695 819,04			51 005,96
023	Virement à la section d'investissement (2)	389 051,00				389 051,00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (2)	80 740,00	85 348,62			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	469 791,00	85 348,62			389 051,00
	TOTAL	2 216 616,00	1 781 167,66			440 056,96

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATION DE CHARGES	262 000,00	263 587,68			
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	91 239,00	53 285,90			37 953,10
73	Impôts et taxes	1 177 659,00	1 125 358,64			52 300,36
74	Dotations, subventions de participations	581 631,00	571 780,41			9 850,59
75	Autres produits de gestion courante	88 000,00	89 036,37			
	Total des recettes de gestion courante	2 200 529,00	2 103 049,00			100 104,05
76	Produits financiers		31,61			
77	Produits exceptionnels	15 220,00	8 887,01			6 332,99
78	Reprises sur provisions (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 215 749,00	2 111 967,62			106 437,04
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	867,00	4 361,30			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	867,00	4 361,30			
	TOTAL	2 216 616,00	2 116 328,92			106 437,04

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			18 127,00	-18 127,00
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	39 133,70		23 553,00	15 580,70
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	312 599,00	336 420,73		-23 821,73
	Total des dépenses d'équipement	351 732,70	336 420,73	41 680,00	-26 368,03
10	Dotations, fonds et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	290 049,06		9 950,94
18	Compte de liaison : Affectation (6)				
26	Participation & créances rattachées à des partic				
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	900,00		100,00
020	Dépenses d'imprévues				
	Total des dépenses financières	301 000,00	290 949,06		10 050,94
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	652 732,70	627 369,79	41 680,00	-16 317,09
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	867,30	4 361,30		-3 494,00
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	867,30	4 361,30		-3 494,00
	TOTAL	653 600,00	631 731,09	41 680,00	-19 811,09

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif
reporté de N-1 (3)

766 440,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
13	Subventions d'investissement	168 600,00	38 177,46		130 422,54
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	184 000,00	150 000,00		34 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	352 600,00	188 177,46		164 422,54
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	129 876,00	128 509,54		1 366,46
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)		179 945,53		-179 945,53
138	Autres subv. d'investi. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus		670,00		-670,00
18	Compte de liaison : Affectation				
26	Participation & créances rattachées à des partic				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	285 000,00			285 000,00
	Total des recettes financières	414 876,00	309 125,07		105 750,93
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement	767 476,00	497 302,53		270 173,47
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	389 051,00			389 051,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	80 740,00	85 348,62		-4 608,62
041	Opérations patrimoniales (2)	182 773,00			182 773,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	652 564,00	85 348,62		567 215,38
	TOTAL	1 420 040,00	582 651,15		837 388,85

Pour information R 001 Solde d'exécution positif
reporté de N-1 (3)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- Mandats émis

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	398 249,68		398 249,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 112 903,51		1 112 903,51
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	153 230,75		153 230,75
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	26 347,21		26 347,21
67	Charges exceptionnelles	5 087,89	5 494,00	10 581,89
68	Dotations aux amortissem. et provisions		79 854,62	79 854,62
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 695 819,04	85 348,62	1 781 167,66

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
--	--

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement		867,30	867,30
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	290 049,06		290 049,06
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutra. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement	336 420,73		336 420,73
19	Différences sur réalisat. d'immobilisations		3 494,00	3 494,00
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières	900,00		900,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	627 369,79	4 361,30	631 731,09

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	766 440,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation . En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur .

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- Titres émis

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	263 587,68		263 587,68
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	53 285,90		53 285,90
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	1 125 358,64		1 125 358,64
74	Dotations, subventions de participations	571 780,41		571 780,41
75	Autres produits de gestion courante	89 036,37		89 036,37
76	Produits financiers	31,61		31,61
77	Produits exceptionnels	8 887,01	4 361,30	13 248,31
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	2 111 967,62	4 361,30	2 116 328,92

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	
--	--

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	128 509,54		128 509,54
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	179 945,53		179 945,53
13	Subventions d'investissement	38 177,46		38 177,46
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	150 670,00		150 670,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
19	Différences sur réalisat. d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		5 494,00	5 494,00
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		79 854,62	79 854,62
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	497 302,53	85 348,62	582 651,15

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	
---	--

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	416 555,00	398 249,68			18 305,32
60	Achats & variation des stocks	142 000,00	136 913,62			5 086,38
60611	Eau et assainissement	10 000,00				10 000,00
60612	Énergie-Électricité	55 000,00	56 970,66			
60613	Chauffage urbain		673,56			
60618	Autres fournitures non stockables		7 745,96			
60621	Combustibles	1 000,00	119,90			880,10
60622	Carburants	4 500,00	3 195,30			1 304,70
60623	Alimentation	15 000,00	4 108,24			10 891,76
60624	Produits de traitement		352,68			
60628	Autres fournitures non stockées		813,80			
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	8 940,76			
60632	Fournitures de petit équipement	23 000,00	26 364,63			
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	6 971,16			
60636	Vêtements de travail	2 500,00	2 159,34			340,66
6064	Fournitures administratives	6 000,00	9 076,64			
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	5 000,00	5 302,19			
6067	Fournitures scolaires	12 000,00	4 118,80			7 881,20
61	Services extérieurs	163 000,00	201 639,11			
611	Contrats de prestations de services	86 000,00	101 307,96			
6132	Locations immobilières		1 249,50			
6135	Locations mobilières	15 000,00	13 308,40			1 691,60
61521	Terrains		2 345,07			
61522	Bâtiments	33 500,00	56 437,81			
615221	Bâtiments publics	33 000,00	55 157,41			
615228	Autres bâtiments	500,00	1 280,40			
61523	Voies et réseaux	1 000,00	3 580,93			
615231	Voiries	1 000,00	2 758,93			
615232	Réseaux		822,00			
61551	Matériel roulant	7 000,00	4 315,22			2 684,78
61558	Autres biens mobiliers	1 300,00	570,40			729,60
6156	Maintenance	5 000,00	399,60			4 600,40
616	Primes d'assurance	14 000,00	16 777,22			
6161	Multirisques	14 000,00	16 513,46			
6168	Autres		263,76			
6182	Documentation générale et technique	200,00	507,00			
6184	Versements à des organismes de formation		840,00			
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	32 500,00	22 407,36			10 092,64
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00				500,00
6226	Honoraires	22 000,00	22 348,54			
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00				10 000,00
6228	Divers		58,82			
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	1 921,48			23 078,52
6236	Catalogues et imprimés		1 419,05			
6237	Publications	2 500,00				2 500,00
6238	Divers		160,00			
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	785,97			1 214,03
6257	Réceptions		699,99			
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 739,50			260,50
6262	Frais de télécommunications	14 000,00	12 979,06			1 020,94
627	Services bancaires et assimilés	550,00	981,40			
6281	Concours divers (cotisations...)	4 000,00	11 771,68			
6288	Autres services extérieurs	5 500,00	3 019,67			2 480,33
63512	Taxes foncières	18 500,00				18 500,00
63513	Autres impôts locaux	3 800,00				3 800,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	65,00	180,00			
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	140,00	631,79			
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 115 000,00	1 112 903,51			2 096,49
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	6 215,54			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	1 506,11			1 493,89
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	10 000,00	8 361,60			1 638,40
64	Charges de personnel	1 098 000,00	1 096 820,26			1 179,74

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6411	Personnel titulaire	757 000,00	559 443,96			197 556,04
6413	Personnel non titulaire	95 000,00	177 548,05			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	110 000,00	127 803,77			
6453	Cotisations aux caisses de retraites	120 000,00	165 460,02			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 000,00	4 400,55			2 599,45
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 000,00	61 566,54			
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 000,00				3 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		261,13			
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	336,24			2 663,76
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	181 820,00	153 230,75			28 589,25
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 055,00	1 628,73			
6531	Indemnités	82 882,00	73 420,04			9 461,96
6533	Cotisations de retraite	4 386,00	3 083,85			1 302,15
6535	Formation	5 316,00				5 316,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	162,00				162,00
6553	Service d'incendie	49 105,00	49 559,00			
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 764,00	930,00			834,00
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales(étab. pub. de territoire)	1 764,00				1 764,00
65548	Autres contributions		930,00			
657362	CCAS	150,00	400,00			
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	37 000,00	24 206,85			12 793,15
658	Charges diverses de la gestion courante		2,28			
6588	Autres charges diverses de gestion courante		2,28			
65888	Autres		2,28			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	1 713 375,00	1 664 383,94			48 991,06

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	27 500,00	26 347,21			1 152,79
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 500,00	26 347,21			1 152,79
67	Charges exceptionnelles (c)	5 950,00	5 087,89			862,11
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 950,00	5 017,20			932,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		70,00			
678	Autres charges exceptionnelles		0,69			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)					
022	Dépenses imprévues (e)					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 746 825,00	1 695 819,04			51 005,96
023	Virement à la section d'investissement	389 051,00				389 051,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	80 740,00	85 348,62			
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		5 494,00			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	80 740,00	79 854,62			885,38
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	469 791,00	85 348,62			389 051,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	469 791,00	85 348,62			389 051,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 216 616,00	1 781 167,66			440 056,96

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;
(5) Dont 675 et 676 ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	262 000,00	263 587,68			
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats		195,73			
6096	d'approvisionnements non stockés		195,73			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	262 000,00	263 391,95			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	91 239,00	53 285,90			37 953,10
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	14 000,00	10 860,00			3 140,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	6 000,00				6 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	400,00	75,00			325,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	65 000,00	41 234,20			23 765,80
70688	Autres prestations de services	400,00	116,70			283,30
70878	par d'autres redevables	5 200,00	1 000,00			4 200,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	239,00				239,00
73	Impôts et taxes	1 177 659,00	1 125 358,64			52 300,36
73111	Taxes foncières et d'habitation	867 000,00	860 217,00			6 783,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 300,00	969,00			331,00
7321	Fiscalité reversée entre collectivités locales	55 189,00	55 153,00			36,00
73211	Attribution de compensation	55 189,00	55 153,00			36,00
7322	Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds	50 000,00	51 659,00			
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	50 000,00	51 659,00			
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	50,00				50,00
7336	Droits de place	60 000,00	34 187,45			25 812,55
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle	64 120,00	43 197,11			20 922,89
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	64 120,00	43 197,11			20 922,89
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	80 000,00	79 976,08			23,92
74	Dotations, subventions de participations	581 631,00	571 780,41			9 850,59
7411	Dotation forfaitaire	135 321,00	135 321,00			
74121	Dotation de solidarité rurale	246 348,00	246 348,00			
74127	Dotation nationale de péréquation	63 784,00	63 784,00			
744	FCTVA	3 488,00	6 945,60			
74718	Autres	231,00	2 000,00			
7473	Départements	6 900,00	1 428,30			5 471,70
74741	Communes membres du GFP	58 500,00	46 109,51			12 390,49
7478	Autres organismes		152,00			
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	5 790,00	5 874,00			
74835	État-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	49 139,00	51 688,00			
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	12 130,00			
75	Autres produits de gestion courante	88 000,00	89 036,37			
752	Revenus des immeubles	88 000,00	89 035,63			
758	Produits divers de gestion courante		0,74			
7588	Autres produits divers de gestion courante		0,74			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	2 200 529,00	2 103 049,00			100 104,05

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)		31,61			
761	Produits de participations		31,61			
77	Produits exceptionnels (c)	15 220,00	8 887,01			6 332,99
7713	Libéralités reçues	220,00				220,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		68,90			
774	Subventions exceptionnelles		1 796,04			
775	Produits des cessions d'immobilisations		2 000,00			
778	Autres produits exceptionnels	15 000,00	5 022,07			9 977,93
78	Reprises sur provisions (d) (5)					
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 215 749,00	2 111 967,62			106 437,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	867,00	4 361,30			
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat		3 494,00			
7761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		3 494,00			
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	867,00	867,30			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	867,00	4 361,30			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 216 616,00	2 116 328,92			106 437,04
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;

(4) Dont 776

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			18 127,00	
2032	Frais de recherche et de développement			18 127,00	
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	39 133,70		23 553,00	15 580,70
2111	Terrains nus	1,00			1,00
2138	Autres constructions	39 132,70			39 132,70
21534	Réseaux d'électrification			23 553,00	
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total individualisé en opérations (4)	312 599,00	336 420,73		
11	Autres aménagements		87 967,90		
12	Hôtel de ville		13 175,45		
13	Bâtiments scolaires		878,40		
14	Autres bâtiments publics		28 050,88		
18	Réseaux de voiries		57 798,00		
20	Achats matériels techniques		690,00		
21	Achats matériels de voiries		637,20		
22	Autres installations matériels techniques		1 590,00		
24	Matériel de bureau		1 327,60		
25	Mobiliers		5 651,00		
26	Logiciels informatiques		12 274,50		
27	Frais d'études		28 842,00		
28	Achat terrains / bâtiments		120 994,28		
31	Emprunts		232 905,77		
32	Passerelle des abbatoirs	130 000,00			130 000,00
33	Maison de Santé	20 000,00	4 318,40		15 681,60
34	Investissement 2014.2020	162 599,00			162 599,00
	Total des dépenses d'équipement	351 732,70	336 420,73	41 680,00	15 580,70
10	Dotations, fonds et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	290 049,06		9 950,94
164	Emprunts auprès des établissements financiers	300 000,00	275 049,06		24 950,94
1641	Emprunts en euros	300 000,00	275 049,06		24 950,94
16876	Autres établissements publics locaux		15 000,00		
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participation et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	900,00		100,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	900,00		100,00
	Total des dépenses financières	301 000,00	290 949,06		10 050,94
45...1.	Opé. pour compte de tiers (5)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	652 732,70	627 369,79	41 680,00	25 631,64

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (2)	867,30	4 361,30		
139151	GFP de rattachement	867,30	867,30		
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		3 494,00		
041	Opérations patrimoniales (3)				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	867,30	4 361,30		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	653 600,00	631 731,09	41 680,00	25 631,64

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif
reporté de N-1

766 440,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(4) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(5) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	168 600,00	38 177,46		130 422,54
132	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	168 600,00			168 600,00
1321	État et établissements nationaux	60 500,00			60 500,00
1322	Régions	38 100,00			38 100,00
1323	Départements	70 000,00			70 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amortissable		38 177,46		
1337	Dotation de soutien à l'investissement local		38 177,46		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	184 000,00	150 000,00		34 000,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers	184 000,00	150 000,00		34 000,00
1641	Emprunts en euros	184 000,00	150 000,00		34 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	352 600,00	188 177,46		164 422,54
10	Dotations, fonds et réserves	129 876,00	308 455,07		
10222	F.C.T.V.A.	129 876,00	128 435,82		1 440,18
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité		73,72		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		179 945,53		
138	Autres subventions d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus		670,00		
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participation et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	285 000,00			285 000,00
	Total des recettes financières	414 876,00	309 125,07		285 000,00
45...2.	Opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	767 476,00	497 302,53		449 422,54

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	389 051,00			389 051,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	80 740,00	85 348,62		
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		5 494,00		
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	80 740,00	4 763,00		75 977,00
28031	Frais d'études		7 490,50		
280418	Autres organismes publics		15 000,00		
2804182	Bâtiments et installations		15 000,00		
281	Amortissements des immobilisations corporelles		52 601,12		
2813	Constructions		17 859,37		
28131	Bâtiments publics		419,00		
281312	Bâtiments scolaires		419,00		
28132	Immeubles de rapport		11 297,00		
28138	Autres constructions		6 143,37		
2815	Installations, matériel et outillage techniques		22 757,00		
28151	Réseaux de voirie		13 562,00		
28153	Réseaux divers		1 152,00		
281534	Réseaux d'électrification		1 152,00		
28156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		3 343,00		
281561	Matériel roulant		3 343,00		
28157	Matériel et outillage de voirie		526,00		
281578	Autre matériel et outillage de voirie		526,00		
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		4 174,00		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 452,00		
28184	Mobilier		4 800,00		
28188	Autres immobilisations corporelles		5 732,75		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	469 791,00	85 348,62		389 051,00
041	Opérations patrimoniales (3)	182 773,00			182 773,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	182 773,00			182 773,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	652 564,00	85 348,62		571 824,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	1 420 040,00	582 651,15		1 021 246,54

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(4) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 11

LIBELLE : Autres aménagements

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		87 967,90			245 964,00
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		87 967,90			245 964,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		85 431,10			232 788,36
21318	Autres bâtiments publics		2 536,80			13 070,64
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-87 967,90	-245 964,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 12

LIBELLE : Hôtel de ville

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		13 175,45			21 168,69
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		13 175,45			21 168,69
21311	Hôtel de ville		13 175,45			13 957,97
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					345 000,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					345 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					107,52
21311	Hôtel de ville					107,52
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-13 175,45	323 831,31

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 13

LIBELLE : Bâtiments scolaires

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		878,40			156 659,12
20	Immobilisations incorporelles					1 728,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		878,40			154 931,12
21312	Bâtiments scolaires		878,40			148 566,11
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-878,40	-156 659,12

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 14

LIBELLE : Autres bâtiments publics

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		1 176,00			65 499,97
20	Immobilisations incorporelles					2 772,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		1 176,00			62 727,97
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		1 176,00			1 176,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-1 176,00	-65 499,97

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 18

LIBELLE : Réseaux de voiries

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		57 798,00			109 008,56
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		57 798,00			109 008,56
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		53 598,00			67 116,68
2151	Réseaux de voirie					37 691,88
2152	Installations de voirie		4 200,00			4 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-57 798,00	-109 008,56

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 20
LIBELLE : Achats matériels techniques

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		690,00			3 079,20
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		690,00			3 079,20
217	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		690,00			690,00
2178	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		690,00			690,00
21788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		690,00			690,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-690,00	-3 079,20

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 21
LIBELLE : Achats matériels de voiries
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		637,20			5 138,74
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		637,20			5 138,74
21578	Autre matériel et outillage de voirie		637,20			5 138,74
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-637,20	-5 138,74

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 22
LIBELLE : Autres installations matériels techniques
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		1 590,00			16 610,42
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		1 590,00			16 610,42
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 590,00			16 610,42
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-1 590,00	-16 610,42

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 24

LIBELLE : Matériel de bureau

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		1 327,60			23 964,54
20	Immobilisations incorporelles					1 509,60
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		1 327,60			22 454,94
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 327,60			22 454,94
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-1 327,60	-23 964,54

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 25

LIBELLE : Mobiliers

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		4 751,00			26 379,00
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		4 751,00			26 379,00
217	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		3 151,00			3 151,00
2178	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		3 151,00			3 151,00
21784	Mobilier		3 151,00			3 151,00
2184	Mobilier		1 600,00			23 228,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-4 751,00	-26 379,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 26

LIBELLE : Logiciels informatiques

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		12 274,50			29 206,56
20	Immobilisations incorporelles		12 274,50			29 206,56
2051	Concessions et droits similaires		12 274,50			29 206,56
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-12 274,50	-29 206,56

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 27

LIBELLE : Frais d'études

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		28 842,00			47 690,60
20	Immobilisations incorporelles		28 842,00			47 690,60
2031	Frais d'études		28 842,00			45 500,60
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-28 842,00	-47 690,60

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 28

LIBELLE : Achat terrains / bâtiments

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES		120 994,28			173 134,66
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		120 994,28			173 134,66
2111	Terrains nus		3 794,28			5 934,66
2138	Autres constructions		117 200,00			167 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-120 994,28	-173 134,66

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 31

LIBELLE : Emprunts

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 32

LIBELLE : Passerelle des abbatoirs

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	130 000,00			130 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	130 000,00			130 000,00	
2138	Autres constructions	130 000,00			130 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	118 600,00			118 600,00	
13	Subventions d'investissement	118 600,00			118 600,00	
132	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	118 600,00			118 600,00	
1321	État et établissements nationaux	60 500,00			60 500,00	
1322	Régions	38 100,00			38 100,00	
1323	Départements	20 000,00			20 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 33

LIBELLE : Maison de Santé

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	20 000,00	4 318,40		15 681,60	4 318,40
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00			20 000,00	
2031	Frais d'études	20 000,00			20 000,00	
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		4 318,40			4 318,40
217	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		2 279,40			2 279,40
2178	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		2 279,40			2 279,40
21783	Matériel de bureau et matériel informatique		1 177,01			1 177,01
21784	Mobilier		1 102,39			1 102,39
2184	Mobilier		2 039,00			2 039,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)	-4 318,40	-4 318,40

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 34
LIBELLE : Investissement 2014.2020

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	162 599,00			162 599,00	
20	Immobilisations incorporelles	33 620,00			33 620,00	
2031	Frais d'études	21 345,00			21 345,00	
2051	Concessions et droits similaires	12 275,00			12 275,00	
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	128 979,00			128 979,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	106 990,00			106 990,00	
21312	Bâtiments scolaires	880,00			880,00	
21318	Autres bâtiments publics	3 590,00			3 590,00	
2151	Réseaux de voirie	4 270,00			4 270,00	
21534	Réseaux d'électrification	1 685,00			1 685,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	935,00			935,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 340,00			2 340,00	
217	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	3 151,00			3 151,00	
2178	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	3 151,00			3 151,00	
21784	Mobilier	3 151,00			3 151,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 178,00			1 178,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 360,00			2 360,00	
2184	Mobilier	1 600,00			1 600,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (Répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+BS+ DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	480 000,00			480 000,00	
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	480 000,00			480 000,00	
164	Emprunts auprès des établissements financiers	480 000,00			480 000,00	
1641	Emprunts en euros	480 000,00			480 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - dépenses (3)		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(3) Indiquer le signe algébrique ;

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Possi. remb. antici. partiel O/N	Catég. emprt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 370 953,50									
1641 Emprunts en euros (Total)					3 370 953,50									
LOGEMENT 40 AV RAOUL BAYOU(N°1050483)	CAISSE DES DEPOTS	07/01/2018		01/12/2006	43 400,00	F		3,15		euro	A	C		
INVESTISSEMENTS DIVERS(N °00182P016PR)	CRCAM DU LANGUEDOC	07/01/2018		13/10/2006	360 000,00	V		2,39		euro	A	C		
CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE(N°386355015PR)	CRCAM DU LANGUEDOC	07/01/2018		12/03/1999	182 938,82	F		4,75		euro	A	C		
STADE ET ECOLE PRIMAIRE(N °ARC30391)	CAISSE EPARGNE ECUREUIL	07/01/2018		25/04/2007	155 000,00	F		4,12		euro	A	C		
RENOVATION DE L ABBAYE(N °004C8X019PR)	CRCAM DU LANGUEDOC	07/01/2018		27/01/2007	500 000,00	V		3,25		euro	A	C		
DIVERS TRAVAUX INVESTISSEMENT(N °01DUZ8012PR)	CRCAM DU LANGUEDOC	07/01/2018		24/09/2008	150 000,00	F		4,73		euro	A	C		
RENEGOCIATION PRETS FHF(N°MON283426EUR)	DEXIA CLF	08/01/2018		01/03/2016	580 244,29	F		0,64		euro	A	C		
REFINANCEMENT EMPR MIN218495ERU ET MIS17241EUR(N °MON504061EUR)	DEXIA CLF	08/01/2018		01/12/2015	565 406,88	F		2,93		euro	T	C		
CONSTRUCTION DU GYMNASE(N°MIS 172439/002)	DEXIA CLF	08/01/2018		01/06/2002	69 405,46	C		5,19		euro	A	C		
PRET 345 000€(N°5339912)	CAISSE EPARGNE ECUREUIL	14/12/2018		25/03/2019	345 000,00	F		1,61		euro	T	C		
INVESTISSEMENT DIVERS(N °MIS172439/001)	DEXIA CLF	07/03/2019		01/06/2002	79 558,05	F		3,69		euro	A	C		
EMPRUNT 150 000€(N °019066E-13485)	CAISSE EPARGNE ECUREUIL	30/09/2019		25/04/2020	150 000,00	F		1,19		euro	T	C		
EMPRUNT 190 000€(N °00003018912)	CRCAM DU LANGUEDOC	30/10/2019		12/02/2020	190 000,00	F		1,51		euro	A	C		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
Total général					3 370 953,50									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2020										
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				1 309 290,97					276 305,40	25 498,82	
1641 Emprunts en euros (Total)				1 309 290,97					276 305,40	25 498,82	
LOGEMENT 40 AV RAOUL BAYOU(N°1050483)				6 132,78	1,92	F		3,15	3 011,07	172,71	
INVESTISSEMENTS DIVERS(N °00182P016PR)					0	F			28 131,22		
CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE(N°386355015PR)				33 709,63	2,19	F		4,75	10 233,22	2 087,29	
STADE ET ECOLE PRIMAIRE(N °ARC30391)				13 501,81	0,31	F		4,12	12 967,56	1 090,54	
RENOVATION DE L ABBAYE(N °004C8X019PR)				37 095,64	0,07	V			37 087,49	16,32	
DIVERS TRAVAUX INVESTISSEMENT(N °01DUZ8012PR)				26 317,99	1,73	F		4,73	12 274,38	1 825,42	
RENEGOCIATION PRETS FHF(N°MON283426EUR)				321 538,80	5,16	F		0,64	52 403,37	2 393,23	
REFINANCEMENT EMPR MIN218495ERU ET MIS17241EUR(N °MON504061EUR)				209 780,30	2,67	F		2,93	72 108,90	7 596,53	
CONSTRUCTION DU GYMNASE(N°MIS 172439/002)				35 817,14	9,42	C		5,19	2 683,21	1 998,17	
PRET 345 000€(N°5339912)				303 660,23	12,99	F		1,61	20 835,94	5 099,02	
INVESTISSEMENT DIVERS(N °MIS172439/001)					0	F			6 305,69	190,22	
EMPRUNT 150 000€(N °019066E-13485)				143 117,91	14,07	F		1,19	6 882,09	1 318,32	
EMPRUNT 190 000€(N °00003018912)				178 618,74	13,12	F		1,51	11 381,26	1 711,05	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)											
Total général				1 309 290,97					276 305,40	25 498,82	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A								
Barrière simple B								
TOTAL B								
Option d'échange C								
TOTAL C								
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D								
TOTAL D								
Multiplicateur jusqu'à 5 E								
TOTAL E								
Autres types de structure F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A						
Barrière simple B						
TOTAL B						
Option d'échange C						
TOTAL C						
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D						
TOTAL D						
Multiplicateur jusqu'à 5 E						
TOTAL E						
Autres types de structure F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple						
Echange de taux fixe contre variable.						
Echange de taux structuré contre taux variable						
(B) Barrière simple						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres type de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)
	Année	Profil						
TOTAL GENERAL								

(1) les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(3) indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle ;

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
Taux (4)	Index (5)	Taux actuar. (6)	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		en intérêts (8)	en capital	

(4) indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(5) indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois...) ;

(6) taux annuel, tous frais compris ;

(7) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668 ;

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2020 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêt (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;
 (2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
TOTAL			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B	300 867,30	I 31 135,71
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	300 000,00	30 268,41
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	300 000,00	15 268,41
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		15 000,00
16876	Autres établissements publics locaux		15 000,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	867,30	867,30
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	867,30	867,30
139151	<i>GFP de rattachement</i>	867,30	867,30
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	31 135,71	41 680,00	766 440,00	839 255,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b	884 667,00	III 208 364,16
	Ressources propres externes de l'année (a)	129 876,00	128 509,54
10222	F.C.T.V.A.	129 876,00	128 435,82
10223	T.L.E.		
10226	Taxe d'aménagement		73,72
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	754 791,00	79 854,62
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	80 740,00	79 854,62
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	80 740,00	4 763,00
28031	Frais d'études		7 490,50
280418	Autres organismes publics		15 000,00
2804182	Bâtiments et installations		15 000,00
281	Amortissements des immobilisations corporelles		52 601,12
2813	Constructions		17 859,37
28131	Bâtiments publics		419,00
281312	Bâtiments scolaires		419,00
28132	Immeubles de rapport		11 297,00
28138	Autres constructions		6 143,37
2815	Installations, matériel et outillage techniques		22 757,00
28151	Réseaux de voirie		13 562,00
28153	Réseaux divers		1 152,00
281534	Réseaux d'électrification		1 152,00
28156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		3 343,00
281561	Matériel roulant		3 343,00
28157	Matériel et outillage de voirie		526,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie		526,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		4 174,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 452,00
28184	Mobilier		4 800,00
28188	Autres immobilisations corporelles		5 732,75
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	285 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	389 051,00	

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	208 364,16			179 945,53	388 309,69

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	839 255,71
Ressources propres disponibles (IV)	388 309,69
Solde (V = IV - II) (6)	-450 946,02

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A7.2.1
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
60	Achats & variation des stocks	
61	Services extérieurs	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
64	Charges de personnel	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
014	Atténuations de produits	
	Total des dépenses réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A7.2.1
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	
013	Atténuations de charges	
	Total des recettes réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A7.2.2
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Particip. et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45...1	Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A7.2.2
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45...2	Opérations pour compte de tiers	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE RECETTES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

Date de la délibération :/...../.....

Intitulé de l'opération : Travaux de voirie RD 15 (1ère tranche) Rue René Regaudie

		Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
			Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Réalisations	Restes à réaliser	Opérations à Annuler	
9999	DEPENSES REELLES 45..1						
9999	RECETTES REELLES 45..2						

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREE				A10.1
A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS				
Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	ACTE ACQUISITION 6 QUAI LA TRIVALLE	97 200,00		
	ACTE POUR LE 2 RUE DE LA TRIVALLE	20 000,00		
	BALCON 3M SQUARE	1 773,60		
	CADRE ALU TOILE TENDUE AUGUSTE	1 728,00	338,88	5,00 an(s)
	ETUDE CONTRAT MAINTENANCE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION	3 600,00		
	FAC 32/99 CABINET MEDICAL POSE EVIE MEUBLE...	1 176,00		
	FACT 19 DEBROUSSAILLAGE DES CHEMINS 2020	9 067,50		
	FACT 201201 PROJECTEUR MAIRIE	9 335,45		
	FACT 2020-02-0018 LOGICIEL SUIVI BUDGET	3 660,00		5,00 an(s)
	fact 2020-03-CI-000049 EH-DLE PASSERELLE DES ABATTOIRS	7 062,00		
	FACT 2020/011 - FACADE PIGNON- 2E PARTIE	12 927,36		
	fact 20210129 AMENAGMENT STATIONNEMENT POSTE	7 869,00		
	FACT 28-32 DIAGNOSTIQUE DANS LE CADRE DE LA DEMOLITION DU 18 GRAND RUE	7 500,00		
	FACT 28-32 DIAGNOSTIQUE DANS LE CADRE DE LA DEMOLITION DU 18 GRAND RUE	7 500,00		
	FACT 48-2020 - CREATION TRAVAUX CABINET MEDICAL	2 536,80		
	Fact kls191231 - NOEL EXTRAORDINAIRE	1 600,00		
	Fact n°18 Debroussaillage des berges du Vernazobre- de la passerelle	1 440,00		
	FACT REF 191231-1 CHALET NOTEL	3 151,00		
	FACTURE 20200208 RACCORD RESEAU EAUX USEES - LOT GARE AU LOT POUJOLS	37 177,68		
	FACTURE FA2181 TRAVAUX ROUTE D20	4 200,00		
	Facture n°20010351 - LICENCE 2020	942,90		
	Facture n°2019-03-0020 - LOGICIEL SUIVI DU BUDGET 1ERE PARTIE	2 460,00	482,43	5,00 an(s)
	Facture n°2019-07-0037 - LOGICIEL SUIVI DU BUDGET 2EME PARTIE	4 440,00	888,00	5,00 an(s)
	Facture n°714982 - INSTALLATION ET REPARATION CROIX CHAPEL NOTRE DAME	1 590,00		
	Facture n°714982 - TAULE ALU 2EME PARTIE	510,00		
	Facture n°FC7657 - MICROS	1 327,60		3,00 an(s)

	LOGICIEL ANTIVIRUS	508,03		
	LOGICIEL SUIVI BUDGET 3EME PARTIE	4 680,00	845,00	5,00 an(s)
	PANNEAU ALU "PHARMACIE"	148,80		
	PARVIS PHARMACIE	16 533,84		
	RELEVÉ FRAIS ACQUI.6 QUAI DE LA TRIVALLE	2 347,68		
	RELEVÉ FRAIS POUR LE 2 RUE DE LA TRIVALLE	1 446,60		
	SIGNALISATION VOIE FEREE /RUE DES PINS-MURIER	488,40		
	TEST	10,00		
	TOLE ALU PROTECTION VITRAGE	368,40		
	TRAPPE ET GRILLE CANAL	3 504,00		
	TRAVAUX ROUTE D20 AGRANDISSEMENT ARME COFFRE	4 200,00		
TOTAL GENERAL		286 010,64	2 554,31	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sorties	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Durée d'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre gratuit							
	VEHICULE MASTER 3689 ZV	19 819,00					
TOTAL GENERAL		19 819,00					

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	285 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00
Compte 675	Valeurs comptable des immobilisations cédées	5 494,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
TOTAL GENERAL								

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention	Prestations en nature
Personnes de droit public		
<i>Communes</i>		
Ecole elementaire Jean Moulin	1 940,00	0
Personnes privé		
<i>Associations</i>		
Les amis de notre Dame de Nazareth	300,00	0
Festeignan	3 000,00	0
Amicale des donneur du sang	200,00	0
Foyer Rural st chinian	2 100,00	0
Institut Ancienne Abbaye St Chinian	20 000,00	0
La gaule St chinianaise	400,00	0
Richesses du St Chinianais	320,00	0
Le souvenir francais	200,00	0
La tour du Rocher	90,00	0
Combattant prisonniers de guerre	250,00	0
Savate Boxing club	250,00	0
Vélo club	500,00	0
Un fil a la patch	190,00	0
1 modne pour 2 mains	2 500,00	0
Rugby AOCSC	4 000,00	0
La boule du Vernazobre	150,00	0
Syndicat de chasse	915,00	0
GDARF	200,00	0
Canal de l'abbe	398,64	0
Pierreauventerre D'anian	500,00	0
TOTAL GENERAL	38 403,64	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires .

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser) .

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais .

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc ... et autres lieux désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

BUDGET PRINCIPAL : 1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTIONS	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 420 040,00	1 398 171,09	41 680,00	-19 811,09
RECETTES	1 420 040,00	582 651,15		837 388,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 216 616,00	1 781 167,66		435 448,34
RECETTES	2 216 616,00	2 116 328,92		100 287,08

PRESENTATION CONSOLIDEE : PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTIONS	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 420 040,00	1 398 171,09	41 680,00	-19 811,09
RECETTES	1 420 040,00	582 651,15		837 388,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 216 616,00	1 781 167,66		435 448,34
RECETTES	2 216 616,00	2 116 328,92		100 287,08

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
----------	--	------------------------------	---	--------------------------	---	------------------------------------

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation :

Présenté par ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session .
A , le

Les membres

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A , le



RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE "BUDGET PRINCIPAL"

CHAPITRE	CREDITS VOTES 2020	CREDITS CONSOMMES	CREDIT VOTE - CREDIT CONSOMMES	RAR à reporter sur 2021
20	59 242.90 €	41 116.50 €	18 126.40 €	18 126.40 €
TOTAL CHAPITRE 20	59 242.90 €	41 116.50 €	18 126.40 €	18 126.40 €
21	318 857.44 €	295 304.23 €	23 553.21 €	23 553.21 €
TOTAL CHAPITRE 21	318 857.44 €	295 304.23 €	23 553.21 €	23 553.21 €
TOTAL CHAPITRES	378 100.34 €	336 420.73 €	41 679.61 €	41 679.61 €

Document établi pour faire valoir ce que de
droit,

A Saint Chinian, le 19 janvier 2021

Mme Catherine Combes
Maire de Saint-Chinian





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021 – 026
SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

OBJET : Dépenses à imputer au compte 657362 « CCAS » et création d'un Budget CCAS ST CHINIAN

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : Mme le Maire Catherine COMBES.

Les adjoints : [REDACTED]

Les conseillers municipaux : [REDACTED]

POUVOIRS : Ø

ABSENTS : [REDACTED]

ABSENTES EXCUSEES : Ø

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : [REDACTED]

DATE DE CONVOCATION : 9 avril 2021

Madame le Maire rappelle que toutes les communes de 1 500 habitants et plus doivent disposer d'un CCAS, et celles de moins de 1 500 habitants peuvent en créer un (article L. 123-4 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)). Elle rappelle également que le CCAS étant une personne morale de droit public, distinct et autonome à l'égard de la commune. Le conseil d'administration du CCAS vote son budget indépendamment du vote du budget de la commune.

Le conseil du municipal lors de son assemblée du 21/12/2020 a donc créé un nouveau CCAS par sa délibération N°2020-029.

La demande a été formalisée auprès des administrations pour créer un nouveau budget annexe dédié.

Dans l'attente de la confirmation d'ouverture de ce budget, la trésorerie publique de Capetang nous conseille de prévoir la ligne budgétaire dans le budget principal et d'acter la création d'un budget annexe CCAS ST CHINIAN.

Une fois le processus terminé, le budget suivra les règles de comptabilité publique.

Madame le Maire propose d'acter par principe la création d'un budget annexe CCAS et de confirmer la ligne budgétaire correspondante dans le budget principal d'un montant 10 000 euros.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles
65	Autres charges de gestion courante	181 820,00	180 622,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 055,00	1 700,00
6531	Indemnités	82 882,00	70 300,00
6533	Cotisations de retraite	4 386,00	5 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale-part patronale		8 600,00
6535	Formation	5 316,00	500,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	162,00	
6553	Service d'incendie	49 105,00	49 572,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 764,00	600,00
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales (État, publ. de territoires)	1 764,00	600,00
657362	CCAS	150,00	10 000,00
65736	Autres organismes publics		1 800,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	37 000,00	33 250,00
658	Charges diverses de la gestion courante		100,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante		100,00
65888	Autres		100,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe la création d'un budget annexe CCAS ;
- **DE CONFIRMER** la ligne budgétaire correspondante dans le budget principal d'un montant 10 000 euros.

Adopté à l'unanimité

par 17 voix POUR et 0 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,
Catherine COMBES



Extrait du registre des DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2020

CONVOCATION DU 19 OCTOBRE 2020

Le vingt-huit octobre 2020 à 14 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune s'est réuni au nombre présent par la loi dans la salle du Cloître, sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine COMBES.

Présents : Mmes Catherine COMBES, [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED],
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]

Excusée : [REDACTED] [REDACTED]

Objet : Mise en place du CCAS

- Madame la Présidente demande à l'assemblée de se présenter.

Mmes

[REDACTED] [REDACTED] (élue),

[REDACTED] [REDACTED] (élue),

[REDACTED] [REDACTED] (élue),

[REDACTED] [REDACTED] (élue)

[REDACTED] [REDACTED] (élue)

[REDACTED] (représentante des retraités)

[REDACTED] [REDACTED] (représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales)

[REDACTED] [REDACTED] (représentante restos du cœur)

[REDACTED] [REDACTED] (représentante de la Régie de Développement Local Insertion)

[REDACTED] (représentant handicapés).

- Madame la Présidente informe qu'un Vice-Président doit-être élu, elle demande qui est candidat, seule Madame [REDACTED] [REDACTED] se présente.

Nombre de votants : 10

Suffrages exprimés : 10

Madame [REDACTED] [REDACTED] est élue à l'unanimité Vice-Présidente

- Madame la Présidente explique au conseil d'administration que son prédécesseur a clôturé le CCAS et reporté le solde sur le budget principal de fonctionnement de la commune.

- Madame la Présidente ainsi que la nouvelle équipe municipale souhaitent que le CCAS ait son propre budget. Elle informe le conseil d'administration que lors du conseil municipal du 13 juillet 2020 le budget pour le CCAS a été voté pour un montant de 10 000 €.

Mme la Présidente demande à Mme [REDACTED] [REDACTED] représentante des restos du cœur, comment seront organisées les journées de distribution en fonction de la crise sanitaire. Mme [REDACTED] [REDACTED] répond que le conseil d'administration doit se réunir la semaine prochaine et nous fera part de l'organisation à ce moment-là.

Quelques actions ont été évoquées :

- distribution de livres pour les personnes seules
- visite chez les personnes âgées de plus de 85 ans pour voir leurs besoins et éventuellement portage de colis.

Il est confié à Madame [REDACTED] le soin de s'occuper de prospectus avec des numéros d'urgence.

La séance est levée à 15 h 30.

Ainsi délibéré,

Pour copie conforme,

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

notifié ou affiché le : 06/11/2020

transmis au représentant de l'Etat le : 06/11/2020

Saint-Chinian, le 6/11/2020

Mme Catherine COMBES

Maire de Saint-Chinian



**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**

REÇU le 19 AVR. 2021
N° 361



61T3 002048 56575
SIR_CERT02
CI 035022-00000062



CCAS ST CHINIAN
MAIRIE
GRAND RUE
34360 ST CHINIAN

Service Info Sirene
0972 72 6000 (prix d'un appel local)
Mél : sirene-secteur-public@insee.fr

A la date du 12/04/2021

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	200 095 420
Identifiant SIRET du siège	200 095 420 00010
Désignation	CCAS ST CHINIAN
Sigle	CCAS
Catégorie juridique	7361 Centre communal d'action sociale
Activité Principale Exercée (APE)	8899B Action sociale sans hébergement n.c.a.
Date de prise d'activité	21/12/2020

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	200 095 420 00010	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	MAIRIE RUE GRAND RUE 34360 SAINT-CHINIAN	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	8899B Action sociale sans hébergement n.c.a.	
Date de prise d'activité	21/12/2020	
Effectif salarié à la prise d'activité	Non renseigné	

Mise à jour effectuée

Événement	modification de données d'identification au répertoire Siren
Date de l'événement	21/12/2020
Référence : déclaration n°	V34010012875
	Transmise par INSEE CENTRE-VAL DE LOIRE

Attention : conservez précieusement ce document. Aucun duplicata ne pourra être délivré.

Le répertoire des entreprises et des établissements SIRENE

Toutes les entreprises et leurs établissements situés sur le territoire français, y compris les exploitations agricoles et les institutions et services de l'Etat, sont inscrits dans le répertoire national d'identification baptisé SIRENE. Celui-ci a été créé par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973, repris dans les articles R. 123-220 à R. 123-234 du code de commerce, et sa gestion a été confiée à l'Insee.

L'état civil des entreprises

Le répertoire SIRENE enregistre l'état civil des entreprises :

- ☐ le **nom**, le **prénom**, la **date** et le **lieu de naissance** de la personne physique lorsqu'il s'agit d'une entreprise individuelle ;
- ☐ la **raison sociale** ou **dénomination**, le **sigle** de l'entreprise, sa **forme juridique**, l'adresse de son **siège social** pour une personne morale.

Pour les établissements, sont indiquées leur adresse ainsi que la date de leur prise d'activité.

L'Insee attribue à chaque entreprise, personne physique ou personne morale, introduite dans SIRENE, un **numéro d'identification appelé Siren**, et à chaque établissement un numéro dit **numéro Siret**.

Le numéro Siren est composé de 9 chiffres, il est non significatif et n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'unité légale. Il n'est attribué qu'une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour une personne physique, dissolution pour une personne morale).

Le numéro Siret est composé de 14 chiffres : les 9 chiffres du numéro Siren et 5 chiffres qui identifient l'établissement en tant qu'unité géographiquement localisée (par exemple, le siège social, un atelier, une usine, un magasin,...) où s'exerce tout ou partie des activités de l'entreprise. Il est donc modifié si l'établissement change d'adresse.

L'activité principale exercée (APE)

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire SIRENE, l'Insee attribue à chaque entreprise introduite dans le répertoire et à chacun de ses établissements un code APE. Celui-ci est déterminé à partir de la déclaration faite par l'entreprise auprès de son CFE (centre de formalités des entreprises).

L'attribution du code APE est une opération de nature statistique qui s'appuie sur la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008). Elle ne crée par elle-même ni droits, ni obligations pour les entreprises, comme précisé dans l'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

Des administrations ou des organismes peuvent utiliser la NAF pour déterminer le champ d'application d'un texte ou d'un contrat, en fonction de règles ou de besoins qui leur sont propres. L'utilisation qu'ils pourraient faire dans ce cadre du code APE est de leur seule responsabilité.

Le code APE attribué par l'Insee ne peut constituer qu'un simple élément d'appréciation pour l'application d'une réglementation ou d'un contrat.

www.insee.fr, rubrique « Définitions et méthodes » - « Nomenclature » - « Accéder à la NAF 2008 »

Des services aux entreprises

- ☐ Pour faciliter l'information aux entreprises, le site www.insee.fr propose une foire aux questions détaillée sur la gestion du répertoire SIRENE. Des formulaires sont également disponibles sur le site pour permettre aux entreprises de contacter l'Insee si nécessaire. Une ligne téléphonique spécialisée 09 72 72 6000 complète ce dispositif (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

- ☐ L'**avis de situation** est un document qui présente l'identification d'une entreprise ou d'un établissement au répertoire SIRENE. Il est souvent demandé aux entreprises, dans le cadre de leurs démarches auprès des banques ou d'autres organismes. Deux outils permettent de l'obtenir facilement :

- Le service « AVIS DE SITUATION » sur www.insee.fr qui permet sur saisie du numéro Siren ou Siret de télécharger le document ;

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

Pour de plus amples informations, consultez www.insee.fr

Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité, ...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.

**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**

REÇU le 07 AVR. 2021
NCH-324



6116 001796 56202
SIR_CERT02
CI 034433-00000021



CCAS ST CHINIAN
MAIRIE
AVENUE DE LA BOUVINE
34360 ST CHINIAN

Service Info Sirene
0972 72 6000 (prix d'un appel local)
Mél : sirene-secteur-public@insee.fr

A la date du 31/03/2021

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	200 095 420
Identifiant SIRET du siège	200 095 420 00010
Désignation	CCAS ST CHINIAN
Sigle	CCAS
Catégorie juridique	7361 Centre communal d'action sociale
Activité Principale Exercée (APE)	8899B Action sociale sans hébergement n.c.a.
Date de prise d'activité	21/12/2020

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	200 095 420 00010	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	MAIRIE AV DE LA BOUVINE 34360 SAINT-CHINIAN	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	8899B Action sociale sans hébergement n.c.a.	
Date de prise d'activité	21/12/2020	
Effectif salarié à la prise d'activité	Non renseigné	

Mise à jour effectuée

Événement	création de l'entreprise au répertoire Sirene
Date de l'événement	21/12/2020
Référence : déclaration n°	V34010012875
	Transmise par DDFIP HERAULT

Attention : conservez précieusement ce document. Aucun duplicata ne pourra être délivré.

Le répertoire des entreprises et des établissements SIRENE

Toutes les entreprises et leurs établissements situés sur le territoire français, y compris les exploitations agricoles et les institutions et services de l'Etat, sont inscrits dans le répertoire national d'identification baptisé SIRENE. Celui-ci a été créé par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973, repris dans les articles R. 123-220 à R. 123-234 du code de commerce, et sa gestion a été confiée à l'Insee.

L'état civil des entreprises

Le répertoire SIRENE enregistre l'état civil des entreprises :

- ☐ le **nom**, le **prénom**, la **date** et le **lieu de naissance** de la personne physique lorsqu'il s'agit d'une entreprise individuelle ;
- ☐ la **raison sociale** ou **dénomination**, le **sigle** de l'entreprise, sa **forme juridique**, l'adresse de son **siège social** pour une personne morale.

Pour les établissements, sont indiquées leur adresse ainsi que la date de leur prise d'activité.

L'Insee attribue à chaque entreprise, personne physique ou personne morale, introduite dans SIRENE, un **numéro d'identification appelé Siren**, et à chaque établissement un numéro dit **numéro Siret**.

Le numéro Siren est composé de 9 chiffres, il est non significatif et n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'unité légale. Il n'est attribué qu'une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour une personne physique, dissolution pour une personne morale).

Le numéro Siret est composé de 14 chiffres : les 9 chiffres du numéro Siren et 5 chiffres qui identifient l'établissement en tant qu'unité géographiquement localisée (par exemple, le siège social, un atelier, une usine, un magasin, ...) où s'exerce tout ou partie des activités de l'entreprise. Il est donc modifié si l'établissement change d'adresse.

L'activité principale exercée (APE)

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire SIRENE, l'Insee attribue à chaque entreprise introduite dans le répertoire et à chacun de ses établissements un code APE. Celui-ci est déterminé à partir de la déclaration faite par l'entreprise auprès de son CFE (centre de formalités des entreprises).

L'attribution du code APE est une opération de nature statistique qui s'appuie sur la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008). Elle ne crée par elle-même ni droits, ni obligations pour les entreprises, comme précisé dans l'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

Des administrations ou des organismes peuvent utiliser la NAF pour déterminer le champ d'application d'un texte ou d'un contrat, en fonction de règles ou de besoins qui leur sont propres. L'utilisation qu'ils pourraient faire dans ce cadre du code APE est de leur seule responsabilité.

Le code APE attribué par l'Insee ne peut constituer qu'un simple élément d'appréciation pour l'application d'une réglementation ou d'un contrat.

www.insee.fr, rubrique « Définitions et méthodes » - « Nomenclature » - « Accéder à la NAF 2008 »

Des services aux entreprises

- ☐ Pour faciliter l'information aux entreprises, le site www.insee.fr propose une foire aux questions détaillée sur la gestion du répertoire SIRENE. Des formulaires sont également disponibles sur le site pour permettre aux entreprises de contacter l'Insee si nécessaire. Une ligne téléphonique spécialisée 09 72 72 6000 complète ce dispositif (prix d'un appel local depuis un poste fixe).
- ☐ L'**avis de situation** est un document qui présente l'identification d'une entreprise ou d'un établissement au répertoire SIRENE. Il est souvent demandé aux entreprises, dans le cadre de leurs démarches auprès des banques ou d'autres organismes. Deux outils permettent de l'obtenir facilement :
 - Le service « AVIS DE SITUATION » sur www.insee.fr qui permet sur saisie du numéro Siren ou Siret de télécharger le document ;

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

Pour de plus amples informations, consultez www.insee.fr

Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité, ...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.

Commune de Saint-Chinian
Extrait du registre des délibérations
DELIBERATION n°2020-029
Séance du 21 décembre 2020
Convocation du 14 décembre 2020

Le vingt et un décembre deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de l'Abbatiale, sous la Présidence de Catherine COMBES, Maire.

Objet : Constitution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Présents ou représentés : Mme Catherine COMBES, [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Absent excusé : [REDACTED]

Secrétaire : [REDACTED] [REDACTED]

Mme le Maire informe l'assemblée que son prédécesseur par délibération n° 2018-029 du 12 juin 2018, a clôturé le compte du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Mme le Maire propose à l'assemblée de créer un nouveau CCAS et précise que les communes de plus de 1 500 habitants sont dans l'obligation d'avoir un CCAS.

Mme le Maire invite les membres du Conseil municipal à élire à main levée les délégués au sein du CCAS parmi les membres du Conseil municipal et propose :

[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Après avoir pris connaissance des propositions les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la création du CCAS et l'élection des membres représentant le Conseil Municipal.

Saint-Chinian, le 21 décembre 2020

Le Maire

Mme Catherine COMBES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Affiché le : 24 décembre 2020

Transmis au représentant de l'Etat le : 24 décembre 2020

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 8 avril 2021 17:15
À: [REDACTED]@saintchinian.fr
Objet: Re: Demande de création Budget CCAS Saint-Chinian

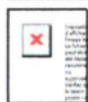
Bonjour,

J'ai contacté la direction car c'est à leur niveau que l'immatriculation SIRET est effectuée . En principe nous sommes informé de l'attribution du n° mais au cas particulier nous n'avons rien reçu .

Nous avons besoin de cette information pour créer le budget dans Helios et paramétrer les flux .

Je vous informerai dès que j'aurais une réponse .

cordialement



----- Message original -----

Sujet : RE: Demande de création Budget CCAS Saint-Chinian

De : [REDACTED]@saintchinian.fr>

Pour : _____

Copie à : Saint Chinian [REDACTED]@saintchinian.fr>

Date : Jeudi 08 Avril 2021, 16:37

Bonjour,

Nous n'avons pas eu de retour de votre part sur l'ouverture du budget CCAS.

Nous avons reçu le certificat SIRENE mais mal adressé.

Pouvez-vous nous donner les instructions pour la suite et nous dire si l'on doit également le voter avant le 17/04 nouvelle date du jour. ? Le Cm de demain est reporté au 15/04.

Pour information, nous sommes en échange avec [REDACTED] de la préfecture sur nos prévisions budgétaires.

Je vous envoie les éléments transmis ce jour à la préfecture qui est inquiète.

Dans l'attente de votre retour,



Objet : Demande de création Budget CCAS Saint-Chinian

Messieurs,

Suite à notre conversation de ce matin, je vous demande officiellement une création de budget pour le **CCAS Saint-Chinian** en 2021.

Je vous joins les documents afférents.

Restant à votre disposition et en vous remerciant pour passage en Conseil des budgets (COM, ASS, CCAS) le 9 avril.

Bonne fin de journée,



SAISINE DU COMITE TECHNIQUE : INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

COLLECTIVITÉ: Mairie de Saint Chinian

Suivi du dossier assuré par : [REDACTED] (DGS)

Téléphone : [REDACTED] **courriel :** [REDACTED]@saintchinian.fr

Date d'effet de la mesure envisagée : 01/01/2022

Il est rappelé que l'avis des membres du Comité Technique doit être préalable à la mise en œuvre de la mesure.

Référence :

- [loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1 ;](#)
- [décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;](#)
- [décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;](#)
- [arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps.](#)

Principe :

Le Compte Épargne-Temps (CET) permet, à la demande des agents titulaires ou contractuels à temps complet et non complet, employés de manière continue depuis au moins une année dans la collectivité, d'accumuler des droits à congés rémunérés (congs annuels, ARTT, repos compensateurs) dans la limite de 60 jours. Les stagiaires sont exclus de ce dispositif ; les agents doivent néanmoins prendre effectivement 20 jours au moins de congés annuels par an.

Une délibération détermine, après consultation du CT, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion du CET ainsi que les modalités d'utilisation par l'agent. Cette délibération abrogera les dispositions des délibérations antérieures et permettra, le cas échéant, de prévoir la possibilité d'une compensation financière.

Circulaire ministérielle n° 10-007135-D du 31 mai 2010

Une délibération est prévue pour les modalités de mise en œuvre (le projet sera obligatoirement joint à la présente saisine – modèle annexé)

Compensation financière possible OUI ☐ NON ☒

Une information annuelle de chaque agent sur ses droits épargnés et utilisés doit être effectuée par la collectivité.

Date d'information aux agents : 13/07/2021. Une nouvelle réunion sera organisée par service après le passage de la délibération au Conseil Municipal.

Observations :

Saisine du CT en concomitance de la saisine pour la mise en place des 1607h.

SIGNATURE DE L'AUTORITE TERRITORIALE

Pièce à joindre : Projet de délibération relative à l'instauration du CET

A Saint Chinian, le 27/10/2021

Le Maire

Catherine COMBES





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – X – X

SÉANCE XX MOIS 2021

OBJET : Instauration du Compte Épargne Temps - CET

L'an deux mille vingt et un, le jour mois, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : Prénom NOM à Prénom NOM – Prénom NOM à Prénom NOM, Adjoints ;
Prénom NOM à Prénom NOM – Prénom NOM à Prénom NOM, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : Prénom NOM à Prénom NOM – Prénom NOM à Prénom NOM

ABSENTS : Prénom NOM

ABSENTES EXCUSEES : Prénom NOM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Prénom NOM

DATE DE CONVOCATION : XX Mois 2021

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

Vue le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la Fonction Publique territoriale modifié,

Vu l'avis du Comité Technique en date du

Considérant l'intérêt d'instituer dans la collectivité de Saint-Chinian un Compte Épargne Temps (CET) à compter du 01/01/2022 ;

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante l'intérêt de la mise en place de ce Compte Épargne Temps (CET).

Le Compte Épargne Temps (CET) permet, à la demande des agents titulaires ou contractuels à temps complet et non complet, employés de manière continue depuis au moins une année dans la collectivité, d'accumuler des droits à congés rémunérés (congés annuels, ARTT, repos compensateurs) dans la limite de 60 jours.

Les stagiaires sont exclus de ce dispositif ; les agents doivent néanmoins prendre effectivement 20 jours au moins de congés annuels par an.

Une délibération détermine, après consultation du CT, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion du CET ainsi que les modalités d'utilisation par l'agent. Cette délibération abrogera les dispositions des délibérations antérieures et permettra, le cas échéant, de prévoir la possibilité d'une compensation financière (Circulaire ministérielle n° 10-007135-D du 31 mai 2010).

Ce compte permet donc à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés. Il est ouvert à la demande expresse de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

L'alimentation du CET doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile (ou au plus tard le 31 janvier de l'année suivante).

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de confirmer les conditions d'utilisation du CET suivantes :

- Les jours concernés sont :
 - Congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 20 ;
 - Jours RTT ;
 - Repos compensateurs.
- Utilisation du CET :

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la fin d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

- Convention financière en cas d'arrivée ou de départ d'un agent en possession d'un CET :

L'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre les deux employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent dans la limite de 15 jours.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **Article 1 :** : **DE VALIDER** l'instauration d'un Compte Épargne Temps (CET) dans les conditions exposées ;
- **Article 2 :** **DE CHARGER** la Directrice Générale des Services de la mise en œuvre.

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du le 1er janvier 2022.

Adopté par xx voix POUR et x ABSTENTIONS ou à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,
Catherine COMBES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – X – X

SÉANCE XX MOIS 2021

OBJET : Organisation du temps de travail - 1607h

L'an deux mille vingt et un, le jour mois, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : Prénom NOM à Prénom NOM – Prénom NOM à Prénom NOM, Adjoints ;
Prénom NOM à Prénom NOM – Prénom NOM à Prénom NOM, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : Prénom NOM à Prénom NOM – Prénom NOM à Prénom NOM

ABSENTS : Prénom NOM

ABSENTES EXCUSEES : Prénom NOM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Prénom NOM

DATE DE CONVOCATION : XX Mois 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Considérant l'avis du comité technique en date du jour mois année ;

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies ;

Considérant la démarche menée dans tous les services et des étapes suivies en 2021, notamment en termes de dialogue social et de mise en place de plannings « tests » par service.

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante :

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligeant les collectivités territoriales dont le temps de travail est inférieur à 1607 heures à se mettre en conformité avec la législation.

Les collectivités disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leur assemblée pour prendre une nouvelle délibération définissant les règles applicables aux agents.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Les cycles peuvent donc varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Le temps de travail peut également être annualisé, notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- Répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et les libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- Maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 : Durée annuelle du temps de travail

Pour un agent à temps complet :

- La durée hebdomadaire de temps de travail effectif est fixée à 35 heures ;
- La durée annuelle de temps de travail effectif est de 1 607 heures, heures supplémentaires non comprises.
-

Le décompte des 1607 h s'établit comme suit :

Nombre de jours de l'année		365 jours
Nombre de jours non travaillés : - Repos hebdomadaire : - Congés annuels : - Jours fériés : - Total	104 jours (52x2) 25 jours (5x5) 8 jours (forfait) 137 jours	
Nombre de jours travaillés		(365-137) = 228 jours travaillés
Calcul de la durée annuelle 2 méthodes : Soit (228 jours x 7 h) = 1596 h arrondi légalement à Ou Soit (228 jours/5 jours x 35h) = 1596 h arrondi légalement à	→ →	1600 h 1600 h
+ Journée de solidarité		7 h
TOTAL de la durée annuelle		1607 h

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

- Article 2 : Garanties minimales

Par ailleurs la collectivité pourra définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) ;
- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures ;
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures ;
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures ;
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures ;
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures ;
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Des cycles de travail seront mis en place dans certains services afin de tenir compte des contraintes propres à chaque service tout en tenant compte de la santé et sécurité des agents, et afin de rendre ainsi un meilleur service à l'usager.

- **Article 3 : Détermination du (ou des) cycle(s) de travail**

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle (ou des cycles) de travail au sein des services de la commune de Saint Chinian est fixée de la manière suivante pour plus d'équité et d'adaptabilité :

Au sein de la collectivité, l'ensemble des agents sont annualisés :

- Service administratif : Accueil, passeport/CNI
 - Du lundi au vendredi + certains samedis par an avec accueil état civil (Mariage, CNI, Passeport) ;
 - Plage horaire de 8h00 à 18h00 avec présence sur temps ouverture au public de la mairie ;
 - Pause méridienne minimale de ¼ d'heure minimum.
- Service technique
 - La période autonome / hiver/printemps :
 - Agent ST : 8h-12h et 13h00-16h30 du lundi ou vendredi (cohérence avec heures d'ouverture des écoles) ;
 - RST : 8h-12h et 13h30-17h00 du lundi ou vendredi (cohérence avec heures d'ouverture de l'accueil de la mairie).
 - La période estivale :
 - Agent ST : 6h-13h00 du lundi au vendredi (période adaptée en fonction des températures) avec pause de 30 min dans la matinée ;
 - RST : Adapte son organisation horaire de la période estivale en fonction des besoins qu'il aura défini et fait valider.
- Police municipale
 - Du lundi au vendredi + certains samedis en cas d'enterrement + dimanche marché en rotation
 - Plage horaire de 6h00 à 21h00 avec planning mensuel et adapté en fonction des besoins ou missions particulières :
 - Evènements en périodes estivales ou fêtes de fin d'année, recrudescence des vols et effractions pendant les vacances ;
 - Travail en binôme sur certaines missions avec adaptation du planning en fonction des remontées des agents et de leurs propositions.
- Service Enfance/Jeunesse : ATSEM, agents d'entretien et de restauration scolaire
 - Les périodes hautes : le temps scolaire ;
 - Les périodes basses : période de vacances scolaires pendant lesquelles l'agent pourra être amené à réaliser diverses tâches (ex : grand ménage) ou à des périodes d'inactivité pendant lesquelles l'agent doit poser son droit à congés annuels ou son temps de récupération.
- Service administratif : Direction, Urbanisme, Comptabilité/ Finances et Ressources humaines
 - Du lundi au vendredi + samedi si besoin de remplacements ou intervention informatique.
 - Plage horaire de 8h00 à 18h00 avec des périodes adaptés en fonction des besoins :

- Direction / Comptabilité/ RH : Activité plus importante en période de préparation budgétaire, en préparation des conseils municipaux ou lors de la gestion des absences multiples ;
 - Urbanisme : Activité plus importante en amont et au retour de congés dûe à l'instruction et aux délais légaux du domaine. Binôme avec la DGS sur les périodes de congés pour assurer la bonne continuité de l'administration.
- Pause méridienne minimale de ¼ d'heure minimum.
 - Médiathèque
 - Du mardi au samedi + dimanche ou lundi si réunions ou événements ;
 - Plage horaire de 8h00 à 18h00 avec des périodes adaptées en fonction des besoins ou des projets culturels, de loisirs ou spectacles. L'agent propose une organisation annuelle que l'on peut adapter en fonction de ses retours ;
 - Pause méridienne minimale de ¼ d'heure minimum.

- **Article 4 : Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du le 1er janvier 2022.

Adopté par xx voix POUR et x ABSTENTIONS ou à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,
Catherine COMBES